1894 Guide du Colon

PROVINCE DE QUEBEC
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

QUEBEC ENG. CO.

Préparé sous la direction
DE
L'HON. E. J. FLYNN.
COMMISSAIRE
DES TERRES DE LA COURONNE



1894

GUIDE DU COLON

PROVINCE DE QUÉBEC.



PRÉPARÉ SOUS LA DIRECTION DE

L'HON. E. J. FLYNN,

Commissaire des terres de la Couronne.



GUIDE DU COLON.

—:o:—

INTRODUCTION.

—:o:—

Les demandes de renseignements sur la qualité et la valeur des terrains de la Couronne offerts en vente se faisant chaque jour plus nombreuses et plus pressantes, nous avons cru aller au-devant des désirs du public en général, et des colons en particulier, en ordonnant la publication d'une nouvelle édition du GUIDE DU COLON.

Ce guide est un peu plus complet que ceux qui l'ont précédé.

Il renferme d'abord une description de nos principaux centres de colonisation, puis une série d'informations générales pouvant être utiles à ceux qui aspirent à se fixer sur nos terres.

Nous avons également placé dans ce guide un résumé substantiel des lois qui régissent la vente des terres publiques en cette province, les règlements se rapportant à la rente d'occupation que les colons sans titre sont tenus de payer ; nous avons aussi retracé succinctement les devoirs et les attributions des agents des terres et des bois, et défini les conditions auxquelles des concessions gratuites peuvent être faites aux chefs de famille de douze enfants.

La dernière partie du volume comprend un tableau détaillé des agences sous le contrôle de mon département : agences des terres et des bois, agences des biens des Jésuites, agence de la Seigneurie de Lauzon, agence du domaine de la Couronne, et enfin un état indiquant les localités où le cadastre est en vigueur.

Dans le tableau des agences, on trouvera des indications complètes sur le siège de l'agence, les

voies de communication pour y parvenir, le nombre d'acres arpentés et offerts en vente, les rangs des cantons où se trouvent les lots disponibles, le prix des terres dans chacune des agences, et des observations sommaires sur la qualité du sol et sur les différentes espèces de bois dans chaque canton. Ce tableau renferme aussi quelques notes sur les mines et la pêche.

J'ose entretenir l'espoir que cette nouvelle édition du GUIDE DU COLON, telle que préparée sous ma direction, pourra rendre quelques services à la cause de la colonisation, et être utile, en tous cas, aux colons qui désirent, avant de s'établir, être mis en possession de renseignements d'une certaine précision.

E. J. FLYNN,

Commissaire des terres de la Couronne.

Québec, juin 1894.

LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

—:o:—

APERÇU GÉNÉRAL.

La province de Québec est avant tout un pays agricole, un pays de colonisation, et la nature, on peut le dire, s'est complu à lui prodiguer à pleines mains ses faveurs, car elle est partout grandiose : forêts, montagnes, lacs, rivières, chûtes magnifiques, innombrables pouvoirs d'eau, îles fertiles, pâturages riches, animaux sauvages en grande variété, etc.

Le sol de notre pays et particulièrement celui des grands centres de colonisation qu'il nous reste à ouvrir et à peupler de hardis colons, est de qualité supérieure et éminemment propre à toute espèce de culture.

Nos forêts, qui s'étendent à perte de vue dans toutes les directions, et qui renferment les essences les plus précieuses, sont depuis nombre d'années l'objet d'une constante et active exploitation. Presque partout où il se portera, le colon est lui-même assuré de trouver sur son lot une quantité suffisante de bois de charpente et de menuiserie pour les besoins de la ferme.

Nos rivières et nos lacs, longtemps méconnus, voient accourir aujourd'hui de tous les points de l'Amérique des centaines de sportsmen qui trouvent à la fois plaisir et profit à pêcher le saumon, la truite, etc.

Quant à nos ressources minérales, leur exploitation, laissée longtemps en suspens par suite de l'absence de capitaux suffisants et de renseignements assez précis, ne saurait tarder à devenir un autre facteur important de notre richesse nationale. Aujourd'hui, en effet, qu'on en apprécie mieux la valeur, un réveil s'est fait de ce côté et chaque jour pour ainsi dire voit surgir de nouveaux syndicats s'organisant pour fouiller hardiment les entrailles du sol et en extraire des substances minérales de premier ordre.

Pour compléter cet aperçu à vol d'oiseau, ajoutons que de nombreuses voies ferrées desservent déjà des régions fort importantes au point de vue de la colonisation et de l'exploitation des mines et des bois.



LES TERRITOIRES À COLONISER.

——:o:——

ÉTENDUE DES TERRES DIVISÉES EN LOTS DE FERME.

Il n'y a plus guère lieu d'appuyer sur l'importance du développement de la colonisation dans cette province. Les hommes bien pensants ont toujours vu dans cette œuvre éminemment patriotique la continuation de traditions historiques constituant en quelque sorte l'une des forces vives de la nation, la garantie de notre avenir.

L'appoint qu'apporteraient à notre richesse publique les vastes espaces qu'offre la province de Québec et qui n'attendent pour cela qu'une exploitation raisonnée, le désir de retenir ou de ramener ceux de nos compatriotes qui ont gagné la terre étrangère, puis enfin l'excellence même de l'œuvre, tout, en un mot, nous fait un devoir de la recommander, de lui donner notre plus entière sollicitude, et de faire connaître, par tous les moyens possibles, les splendides et immenses domaines encore incultes que nous possédons.

C'est pour atteindre ce but, au moins en partie, que nous avons retracé dans les quelques pages qui vont suivre une esquisse qui, quoique succincte, est assez complète, croyons-nous, pour donner une idée de l'étendue et des aspects caractéristiques des principaux foyers ouverts à la colonisation.

***

La statistique officielle porte à 107,520,000 acres l'étendue actuelle des terres et forêts disponibles dans les domaines de l'Etat. Si l'on ajoute à ce chiffre les 107,000 milles carrés que

réclame la province de Québec dans la partie nord-est du pays, cela fait une étendue totale de 176,000,000 acres, constituant pour ainsi dire notre patrimoine national.

Tout cet immense territoire n'a pas été encore cependant exploré ni arpenté pour les fins de colonisation. Ce travail ne se fait que graduellement, d'année en année, et à mesure que les besoins de colonisation le requièrent.

A l'heure actuelle, le gouvernement de la province de Québec peut livrer immédiatement à la colonisation 7,169,793 * acres de terres arpentées et divisées en lots de ferme—à peu près toutes accessibles par de bonnes routes, et près de la moitié propice à la culture.

***

Les principaux centres de colonisation de la province qui offrent un avenir sûr, une existence aisée, au courageux colon qui aime la terre et qui sait tout le parti qu'il peut en tirer par un labeur intelligent et soutenu, sont les suivants :

1° Région du lac Saint-Jean et du Saguenay.

2° " de l'Outaouais et du Témiscamingue.

3° " du Saint-Maurice.

4° Les cantons de l'Est.

5° Le Bas du fleuve Saint-Laurent, (côte-sud.)

6° La Gaspésie.

---

* Rapport du commissaire des Terres pour 1893.

RÉGION DU LAC SAINT-JEAN ET DU SAGUENAY.

Cette immense région, tant à cause de sa fertilité que du brillant avenir qui semble lui être réservé, a mérité d'être appelée le *grenier de la province de Québec.*

Elle embrasse une superficie de 31,000 milles carrés ou environ 19,840,000 acres.

Un publiciste estimait il y a quelques années qu'il y aurait place dans cette contrée pour une population de plus de quatre millions si celle-ci y était aussi concentrée qu'en certains pays d'Europe, comme la Suisse, le Danemark, la Belgique, etc.

C'est déjà dire quel vaste champ reste ouvert au travail et à l'activité du colon, puisque la population actuelle disséminée dans cette région n'atteint pas encore quarante mille âmes.

Quant à la fertilité de cette région, elle est amplement démontrée dans tous les rapports des arpenteurs.

D'après M. l'arpenteur P. H. Dumais, qui a fait une exploration en 1878, la plus grande partie de cette région comprise dans le fond de ce vaste bassin qui entoure le lac Saint-Jean, du côté du nord surtout—c'est-à-dire une étendue d'au moins quatre millions d'acres en superficie—se composerait des terrains les plus favorables à l'agriculture, tant à cause de la richesse du sol que de la douceur du climat.

M. l'arpenteur J. B. du Tremblay disait, de son côté, en 1887 :

" Nous pouvons compter au nord du lac Saint-Jean, sur une étendue de quelques trois mille six cents milles carrés, de terre arable absolument plane, franche, fertile et susceptible de contenir l'établissement de quatre-vingt paroisses."

Sous le rapport de la richesse du sol, ajoutait-il, c'est une contrée merveilleuse, supérieure à tout le reste du lac Saint-Jean.

Le lac Saint-Jean—cette belle nappe d'eau que tous les voyageurs connaissent—qui mesure vingt-huit milles de longueur sur vingt-cinq milles de largeur—égoutte cette immense vallée qui porte son nom. Il est en outre le réservoir de plu-

sieurs grandes rivières qui arrosent à leur tour des terrains d'une fertilité extraordinaire, et dont voici les principales :

Au sud du lac, la *Metabetchouan* et la *Ouiatchouane ;* à l'est, la *Belle-Rivière ;* à l'ouest, la *Chamouchouane ;* au nord-ouest, la *Ticouapee* et la *Mistassini ;* au nord et au nord-est, la grande et la petite *Peribonka.*

Il est prouvé de plus aujourd'hui que le climat du lac Saint-Jean—contre lequel l'on a nourri longtemps des préjugés—est aussi doux que celui de Montréal, et que la chûte de neige y est moindre qu'à Québec.

Le blé et tous les grains y mûrissent et produisent abondamment.

Nous dirons enfin que tous ceux qui ont visité cette région ou l'ont exploré, sont unanimes à prétendre qu'elle est destinée à devenir avant peu un vaste champ d'approvisionnement pour Québec en même temps que celui vers lequel se tourneront les plus actives et les plus sérieuses tentatives de colonisation.

Faut-il parler des superbes forêts qui couvrent cette région et qui sont déjà largement utilisées par l'industrie ? Mentionnons parmi les essences dominantes, le bouleau, l'épinette rouge, l'épinette blanche, le pin, le cèdre, et même le bois blanc. On y rencontre aussi le merisier, le frêne, etc.

Ajoutons que partout les pouvoirs d'eau sont nombreux et considérables et peuvent mettre en mouvement des centaines de moulins.

On conçoit sans peine que le colon canadien ait pu hésiter autrefois, faute de moyens de transports et de grandes voies de communication, à s'engager dans cette partie reculée du pays et à s'y fixer. Aujourd'hui, ces obstacles n'existent plus.

Le chemin de fer du lac Saint-Jean et l'embranchement de Chicoutimi, en mettant depuis quelques années en communication la plus belle partie de cet immense territoire avec les grands centres de commerce ont fait disparaître toutes les craintes et abattu du coup les principales difficultés. Le colon de cette

partie du pays peut envisager maintenant l'avenir en toute confiance, puisque le chemin de fer le rapproche des grands marchés et le met en mesure d'écouler avec un égal avantage les produits agricoles de sa terre et le bois que celle-ci lui fournit à profusion.

Il y a plus : la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean qui a à cœur le défrichement de cette région, offre aux cultivateurs qui voudraient s'établir au lac Saint-Jean des privilèges dont ceux-ci sont toujours autorisés à profiter.

La compagnie offre de transporter gratuitement de Québec au lac Saint-Jean tous les colons de bonne foi avec leurs familles ainsi que les effets de ménage d'un poids n'excédant pas 300 livres.

Ce privilège est accordé à tout colon sur présentation d'un certificat de l'assistant-commissaire d'agriculture à Québec, et d'un certificat du curé de sa paroisse, afin de donner une preuve de sa bonne foi.

Que la colonisation ait marché d'un pas assez rapide dans cette fertile région, les recensements de 1881 et de 1891 nous en fournissent la preuve.

Plusieurs cantons divisés en lots de ferme qui comptaient très peu d'habitants en 1881 ont grandi depuis et sont déjà assez populeux pour former de belles paroisses. Voici, au reste, une nomenclature des nouveaux cantons qui figurent pour la première fois dans le recensement officiel de 1891 :

CANTONS.	POPULATION.
Harvey, Saint-Germain, Durocher et Labrosse	189
Normandin, Albanel et Parent	587
Racine, Dalmas, Taillon et Delisle	535
Saint-Charles et Saint-Ambroise	423
Saint-Cyriac	435
Saint-Hilaire, Dequen, Dablon	1,124
Saint-Félicien et Ashuapmouchouan Nord, Desmeules et Dufferin	988
Territoire non organisé	1,387

On sent partout, à voir ces cantons se développer progressivement, que l'élan est donné et qu'à mesure que cette partie du pays sera connue comme elle mérite de l'être, le mouvement colonisateur ne pourra que s'étendre et prospérer.

Quant à l'étendue et à la condition des exploitations agricoles dans les comtés réunis de Chicoutimi et Saguenay, pour la dernière décade, voici d'autres chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

	Nombre d'acres.	
	1881.	1891.
Terres occupées...............	393,821	550,112
Terres améliorées.............	132,731	217,924
Terres sous culture...........	76,470	123,875
Terres en pâturage...........	55,366	92,322

Le centre du Saguenay, qui forme le comté de Chicoutimi, ne le cède guère non plus, pour la qualité de la terre, ni pour le climat, au territoire du grand lac.

C'est surtout sur la rive nord de la rivière Saguenay que la colonisation doit se faire de préférence, à raison de la beauté et de la fécondité des terres qui abondent dans tous ces cantons, depuis Taché jusqu'à Saint-Germain.

Ce qui a retardé jusqu'ici les progrès de ces beaux cantons, c'est d'abord que leurs avantages ont été longtemps ignorés du public ; c'est dû aussi aux entraves que la rivière Saguenay mettait à la facilité des communications. Mais le premier de ces inconvénients disparaît rapidement ; et le second n'est plus beaucoup sérieux, depuis qu'il y a une traverse régulière de chaloupes entre Sainte-Anne et Chicoutimi, embarcations qui vont tout probablement céder la place à un bateau à vapeur qui mettra Chicoutimi en communication plus assurée, avec, sans doute, plusieurs localités de la rive nord de la rivière.

Comme la région du lac Saint-Jean, celle du Saguenay offre aussi de précieuses ressources pour la pêche. La truite abonde dans une multitude de lacs et de rivières. Le saumon,

qui ne trouve guère ailleurs d'habitat aussi favorable que la rivière Saguenay, se prend en abondance dans quelques-uns de ses tributaires, surtout dans la rivière Saint-Jean et dans la rivière à Mars. Dans le Saguenay lui-même, on ne prend pas beaucoup d'autres poissons que la truite de mer et l'anguille.

VOIES DE COMMUNICATION.

Durant la belle saison, la rivière Saguenay est une voie de communication commode avec le reste de la province. De splendides bateaux à vapeur font un service régulier entre Chicoutimi, Tadoussac, Québec et Montréal. Il y a en outre pour toutes les saisons de l'année le service du chemin de fer, les convois circulant en effet régulièrement entre Québec et Chicoutimi.

Le chemin de fer du lac Saint-Jean dessert lui-même toute la région comprise entre Québec et le lac Saint-Jean, et a un parcours de 190 milles.

Pour accommoder les colons établis dans cette région, le gouvernement de Québec a fait construire récemment un petit bateau à vapeur qui voyage trois fois par semaine sur les rivières tributaires du lac Saint-Jean: la Péribonka, la Mistassini et l'Ashuapmouchouan. Le village de Roberval est le point de départ de ce bateau.

L'on a fait aussi jeter sur certaines rivières plusieurs ponts qui mettent maintenant en communication différents cantons très éloignés.

Ainsi, le pont de la Mistassini relie le canton Pelletier, où se trouve l'établissement des Pères Trappistes, avec le canton Parent ; le pont de la Grande Décharge,* relie l'île d'Alma aux cantons Taché et Delisle ; puis le pont de la Petite Décharge fait communiquer l'île d'Alma avec les établissements de Signaï et de Labarre.

---

* Actuellement en construction.

RÉGION DE L'OUTAOUAIS ET DU TÉMISCAMINGUE.

—— :o: ——

Cette vallée, qu'on a appelée avec beaucoup de justesse notre *Nord-Ouest provincial*, a pour bornes à l'est, les tributaires de la rive droite du Saint-Maurice, au sud le Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure de l'Ottawa, et l'Ottawa même au sud et à l'ouest, jusqu'au haut du lac Témiscamingue.

Cette région comprend plus de 45,000 milles carrés et embrasse dans ses limites les forêts des comtés de Joliette, Montcalm, Terrebonne, Ottawa, Pontiac, Argenteuil et Berthier.

La partie inférieure de cette immense vallée est déjà, comme on le sait, défrichée, occupée et cultivée, mais il reste une autre partie importante à coloniser.

Le pays est ondulé, c'est-à-dire qu'il présente tour à tour des plaines et des hauteurs. Mais ces hauteurs n'ont rien qui rappelle les montagnes; ce sont des collines, des côteaux à pente douce, aux croupes larges et arrondies, que la charrue peut gravir, le plus souvent, jusqu'à leur sommet. Entre ces hauteurs, la plaine s'étend parfois sur un espace de plusieurs milles.

Il en est de la vallée de l'Outaouais comme de tout pays: on y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais on peut, sans exagération, estimer à un tiers l'étendue du pays offrant à la colonisation d'excellentes ressources.

La forêt renferme les arbres de la plus belle venue, d'admirables pinières qui sont depuis de longues années l'objet d'une exploitation commerciale et qui constituent pour ainsi dire la principale richesse de ce territoire, de l'érable, du merisier rouge et blanc, des tilleuls, du frêne, de l'orme, du noyer, etc.

L'industrie minière et surtout l'exploitation des phosphates qui se rencontrent en gisements considérables dans nombre de

cantons de la vallée de l'Outaouais, ont largement contribué et contribuent encore tous les jours au développement de la colonisation dans cette partie du pays.

Comme cette région est ondulée et en beaucoup d'endroits montueuse, il y a une quantité considérable de pouvoirs d'eau et sur les grands cours et sur presque chaque décharge de lac.

Le bassin de la Lièvre est arrosé par la rivière du Lièvre qui traverse les comtés de Maskinongé, de Berthier, de Joliette, de Montcalm, le centre du comté d'Ottawa, et qui, après un parcours de plusieurs centaines de milles, mêle ses flots à ceux de la rivière Outaouais.

Dans la seule vallée des sources de la rivière Rouge, de la rivière du Lièvre, de la petite Nation et de la Gatineau, il existe plus de 250,000 acres de terres cultivables, d'une qualité égale, sinon supérieure, à celle des terres les plus riches de la vallée du Saint-Laurent.

Certains cantons se recommandent spécialement : *Amherst*, *Arundel*, *Clyde*, sur les bords de la Rouge ; de même *Joly*, *Marchand*, *Mousseau* et *Lynch* ; la *Minerve*, *Loranger*, tous les cantons situés sur la Lièvre, etc.

Tous ces cantons et bon nombre d'autres sont en plein épanouissement. Plusieurs d'entre eux ont déjà acquis une importance réelle, et se développent avec une rapidité et dans des proportions qui font bien augurer pour l'avenir.

Pour avoir une idée exacte de la marche du mouvement colonisateur dans cette direction,—c'est-à-dire dans les deux bassins de la Lièvre et de la Rouge—nous ne saurions mieux faire que d'ouvrir les feuilles du recensement de 1881 et de celui de 1891.

CANTONS.	1881 Population.	1891 Population.
Portland-est	359	772
Portland-ouest	313	1064
Bowman et Villeneuve	520	634
Bigelow, Wells, Blake et McGill	585	655
Wabassee et Dudley	203	227
Bouthilier, Kiamika et Campbell	non organ.	331
Amherst	"	388
Clyde et Joly	"	736
Marchand	"	414
Preston et Addington	72	249
Mulgrave et Derry	537	[illegible]
Buckingham	1882	2186
Hartwell	727	1204
Labelle	non organ.	35
Lathbury et Bidwell	"	6
Lochaber et Gore	2302	1857
Suffolk	907	968
Ripon	1602	1557
Templeton	2147	2964
Ponsonby	310	301

Il faut ajouter à ces chiffres une population de près de 2,900 colons éparpillés çà et là dans diverses localités non arpentées, lesquelles figurent dans le recensement officiel sous la rubrique de *Territoire non organisé.*

***

Une progression non moins sensible se manifeste dans une autre région qu'on est convenu d'appeler la vallée de la Gatineau.

Celle-ci, au reste, est loin d'être inférieure aux autres parties de la vallée de l'Outaouais.

Les cantons Aumond, Kensington, Maniwaki, Egan, Lytton —pour n'en citer que quelques-uns—renferment des terrains de première qualité sous tous les rapports.

Toute cette vallée de la Gatineau—qui comprend une étendue d'au moins 10,000 milles carrés—est traversée par la rivière Gatineau, rivière grandiose qui a plus de 300 milles de longueur.

On y compte déjà—le recensement va nous en fournir de nouveau la preuve—des groupes très importants établis dans différents cantons de cette vallée de la Gatineau.

Cantons.	1881 Population.	1891 Population.
Wakefield	1365	1852
Masham	1881	2099
Low	1230	1255
Denholm	244	334
Hincks	495	522
Aylwin	625	835
Wright	1119	1182
Northfield	413	431
Bouchette	902	990
Cameron	448	513
Maniwaki (N.-D. du Désert)	....	966
Egan (avec Maniwaki en 1881)	1113	1220
Kensington	229	281
Aumond	421	515
Sicotte, Lytton et Baskatong	non organ.	359
Eardly	1475	1530

Le lac Témiscamingue * offre aussi une vallée assez étendue pour y jeter les assises de plusieurs paroisses et fournir à la colonisation des facilités sur lesquelles l'on ne saurait trop insister.

Le littoral du lac, sur une profondeur variant de deux à trois milles, est brisé et montagneux ; au-delà, ce sont d'immenses plateaux et vallées déboisées, et où, par conséquent, les chemins sont tous faits.

Comme dans la vallée de l'Outaouais, le sol y est presque partout d'une grande richesse : terre grise, noire et jaune, et pas une seule pierre sur des étendues de vingt à trente milles carrés.

Le climat y est à peu près le même qu'à Montréal et favorable à la culture de toute espèce de céréales.

Le foin, l'avoine, le blé, les pois, le sarrazin, les patates que l'on cultive dans la plupart des cantons, ont donné jusqu'ici un rendement des plus satisfaisants.

Outre l'agriculture, le colon a, durant la saison de l'hiver, une ressource qui peut largement contribuer à augmenter son pécule. Le chantier est là, à quelques milles de sa ferme, et il ne tient qu'à lui de s'enrôler dans l'armée des travailleurs du chantier. Ces chantiers de bois constituent même—à cause du grand nombre d'hommes qu'ils emploient—un marché tout prêt pour écouler les produits du colon.

La région du Témiscamingue est aussi par excellence un pays de chasse et de pêche. Le gibier à poils et à plumes s'y rencontre à profusion et le poisson de toute espèce abonde dans le lac et les rivières. On y trouve l'éturgeon, le poisson blanc, l'anguille, le brochet, le hareng d'eau douce, l'achigan et surtout le doré.

On compte déjà plusieurs cantons florissants dans cette région.

---

* Le lac Témiscamingue mesure 65 milles de longueur sur une largeur variant de un à cinq milles et trois quarts

Sur les bords du lac, les principaux sont ceux de *Guigues*, et de *Duhamel*. Quoique l'organisation de ces deux cantons ne remonte qu'à 1887, ils figurent déjà dans le recensement avec une population de 677 colons. Et les lots—la qualité supérieure de la terre y est pour quelque chose—continuent à se prendre chaque jour.

VOIES DE COMMUNICATION.

La vallée de l'Outaouais est aujourd'hui sortie de son isolement.

Les voies de communication qui lui manquaient totalement, il n'y a pas encore dix ans, se font chaque année plus nombreuses et plus importantes.

Son réseau de chemins de fer permet maintenant d'atteindre les postes les plus importants du Nord, où se trouvent les cantons à coloniser.

Un de ces chemins de fer—le chemin de la jonction de Pontiac au Pacifique—partant d'Aylmer, traverse les cantons de Eardley, Onslow, Bristol, Clarendon, Ditchfield, Mansfield, etc., etc.

Sa longueur actuelle est de soixante-dix milles.

Le chemin de fer *Montréal et Occidental* débouche de la florissante paroisse de Saint-Jérôme, et passe par les cantons Abercrombie, Wexford, les paroisses Sainte-Adèle, Sainte-Agathe, les cantons Beresford, Wolfe, de Salaberry, Grandison, Clyde, Joly, la paroisse Sainte-Jovite et atteint aujourd'hui à la Chûte aux Iroquois.

Le chemin de fer de la vallée de la Gatineau parcourt actuellement une distance de 51 milles. Il part de Hull, et au nombre des cantons qui sont sur sa route, se trouvent ceux de Hull, Wakefield, Low, Aylwin, Wright, Bouchette, Maniwaki.

C'est l'intention des promoteurs de cette ligne de la raccorder plus tard au chemin Montréal et Occidental à Notre-Dame du Désert. Sa longueur totale sera alors de 75 milles.

Jusqu'à ces dernières années, la difficulté des communications, entre Mattawan et le lac Témiscamingue, a toujours été le principal obstacle de la colonisation de la région avoisinant le lac. Cet obstacle, heureusement, n'existe plus.

On se rend aujourd'hui de Montréal à Mattawan par le chemin de fer du Pacifique. De la Mattawan, on gagne au Nord par bateau à vapeur et par un petit chemin de fer complété sur un parcours de dix-sept milles. Lorsque sa construction sera terminée—ce qui ne saurait tarder—il nous conduira jusqu'au pied du Long Sault.

Sur le lac Témiscamingue, le colon trouve un bateau à vapeur qui le rend à son lieu de destination.



RÉGION DU SAINT-MAURICE.

Le vaste territoire—auquel on donne le nom de vallée du Saint-Maurice—se trouve situé au nord du fleuve Saint-Laurent, en arrière de la ville des Trois-Rivières.

Il couvre une surface d'environ 16,000 milles carrés.

On comprend dans ce territoire les cantons situés dans les trois comtés de Champlain, de Saint-Maurice et de Maskinongé.

Le Saint-Maurice — qui arrose une bonne partie de cette région—est une rivière aux eaux rapides et quelquefois profondes, qui coule du nord au sud et va se jeter dans le fleuve Saint-Laurent. Il prend sa source à la hauteur des terres, se grossit rapidement des différentes rivières, qu'il rencontre sur son passage, et il est à peine à quelques lieues de sa source, que déjà il est devenu un fleuve majestueux, navigable sur une assez grande étendue. *

Sa longueur totale est d'environ 120 lieues, et sa largeur moyenne d'environ 800 pieds.

Ses principaux tributaires sont la grande rivière Matawin qui roule une masse d'eau considérable, la Mékinac, la rivière Bostonnais, la rivière Croche, près de la Tuque, † et les rivières Vermillon, Windigo, Trenche, Manouan, etc.

Cette immense contrée, coupée en tous sens de rivières et de lacs magnifiques, possède les plus riches pouvoirs d'eau du monde et est couverte de forêts de pin, d'épinette, et de bouleau.

On y rencontre aussi du minerai de fer de la meilleure qualité, des carrières de marbre, de granit, de grès, de mica, etc.

* Le territoire arrosé par le Saint-Maurice et ses affluents comprend une étendue d'environ quatorze millions d'acres en superficie.

† De la Tuque aux Grandes Piles, à trente milles de Trois-Rivières, le Saint-Maurice est navigable, par des steamers, pour une distance de 70 milles.

Le sol de cette région est, en général, montagneux. On rencontre une assez bonne étendue de terres sises dans la vallée du Saint-Maurice et sur le parcours de la rivière Croche. Notons particulièrement les cantons Brassard, de Maisonneuve, Prévost et Masson qui renferment les meilleures terres de cette région.

Une fois la Tuque dépassée et jusqu'aux rapides Martin, les terres ne sont plus guère propices pour la colonisation.

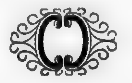
VOIES DE COMMUNICATION.

Mentionnons en premier lieu le chemin de fer des Basses Laurentides—quarante milles en longueur—qui vient frapper la ligne du lac Saint-Jean à la Rivière à Pierre et va se souder au chemin du Pacifique à Saint-Tite.

Cette voie ferrée fait partie aujourd'hui du chemin de fer du Grand Nord qui doit se relier bientôt au Canada Atlantic.

Partant des Grandes Piles, sur la rivière Saint-Maurice, le chemin de fer des Piles se raccorde avec la ligne principale—le Pacifique—près des Trois-Rivières. Le chemin des Piles suit un parcours de 30 milles.

Il y a enfin l'embranchement projeté du chemin de la Tuque qui fera le trajet entre la Rivière à Pierre et la Tuque, sur le Saint-Maurice, soit une distance de quarante-cinq milles.



RÉGION DES CANTONS DE L'EST.

Bien que les travaux de défrichement aient marché d'un pas accéléré dans cette partie en quelque sorte privilégiée de notre pays, le champ ouvert à la colonisation est encore loin d'être épuisé. Il reste une foule de cantons échelonnés sur le parcours des chemins de fer et des grandes routes de colonisation qui attendent et sollicitent la venue de nouveaux colons pour être convertis, par l'effort de leur travail, en belles et fertiles prairies.

Cette riche et progressive région est peut-être l'une des plus avantageusement connues. Elle s'étend depuis la rivière Chaudière, à l'est, jusqu'à la rivière Saint-François, à l'ouest, et est bornée au sud par les frontières du Maine, du New-Hampshire et Vermont, et au nord, par les comtés de Lotbinière, Nicolet et Yamaska, sur le fleuve Saint-Laurent. Un certain nombre de cantons dans les comtés de Lotbinière et de Nicolet sont aussi considérés comme faisant partie des cantons de l'Est.

Les principales rivières qui traversent cette région sont la rivière Chaudière, la rivière Saint-François qui a deux sources principales, le lac Saint-François, situé dans le comté de Beauce, et le lac Memphremagog, situé dans la ligne qui sépare les comtés de Stanstead et Brome, sur la frontière du Vermont, la rivière Nicolet, qui tire sa source d'un lac du même nom situé dans le canton de Weedon, et la rivière Bécancour, qui prend sa source dans les cantons Broughton et Leeds et va se décharger dans le fleuve. *

---

* Longueur des rivières :

Rivière Saint-François	85 milles.
Rivière Bécancour	75 "
Rivière Nicolet	80 "

Ces rivières servent à faire descendre chaque année une quantité considérable de pièces de bois.

Le sol des cantons de l'Est est généralement productif, et le défrichement relativement facile.

Les céréales et les légumes y viennent très bien.

Grâce aussi à la configuration montagneuse du pays, et aux nombreux cours d'eau formés par les lacs, rivières et ruisseaux, les cantons de l'Est possèdent non-seulement des moyens d'irrigation suffisante pour les récoltes, mais offrent encore, en une foule d'endroits, les plus beaux pouvoirs d'eau du monde. Au reste, bon nombre de ceux-ci sont déjà utilisés pour les scieries et pour toute espèce de manufactures.

Les cantons de l'Est jouissent encore d'une réputation très méritée comme région propre au pâturage. Il est de fait que l'on s'y occupe aujourd'hui, sur une large échelle, de l'élevage du bétail et de la production, et que ce genre d'exploitation a procuré l'aisance et parfois la richesse à ceux qui s'y sont livrés.

Les richesses minières, et plus particulièrement l'exploitation de l'amiante, n'ont pas peu contribué non plus à attirer l'attention publique sur cette région. Tout un monde de travailleurs s'est installé dans les centres miniers, et ceux-ci ont pris, depuis dix ans, un développement inouï.

Trois d'entre eux, Thetford Mines, Black Lake Mines et Coleraine, accusaient déjà en 1891 une population de 3,414 habitants.

VOIES DE COMMUNICATION.

On l'a déjà dit, ce qui a fait dans le passé la fortune des cantons de l'Est, et ce qui leur assure pour l'avenir un développement certain et rapide, c'est le nombre et la facilité de communications de toute espèce.

A cet égard, c'est un des points du pays les plus favorisés.

Son réseau de chemins de fer, déjà très étendu, met les cantons de l'Est en contact, non-seulement avec les principales villes de la province, mais lui ouvre encore les portes des marchés américains en rapprochant les distances.

Citons tout d'abord le chemin de fer du Grand-Tronc, dont les convois partent chaque jour de Lévis et se rendent à Richmond—à une distance de 96 milles de Québec—après avoir traversé les paroisses et cantons de Nelson, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Warwick, Tingwick et Shipton, etc., puis de Richmond jusqu'à Sherbrooke et enfin à Portland.

De Montréal partent également tous les jours des convois de la compagnie du Grand-Tronc qui atteignent Sherbrooke et Richmond.

Un autre embranchement du Grand-Tronc, qui a son point de départ à Arthabaska, vient aboutir à Sainte-Angèle.

Le chemin de fer de Hereford—d'une longueur de 53 milles—se relie au chemin du Pacifique à Cookshire et au Québec-Central à Dudswell.

Le Québec-Central, dont le point de départ est la ville de Lévis, traverse ensuite les comtés de Dorchester, Beauce, Mégantic, Wolfe, touche au comté de Compton, avec Sherbrooke comme terminus. Les cantons Broughton, Thetford, Coleraine, Garthby, Weedon, Dudswell, Watbury, Ascot, etc., se trouvent placés sur la route suivie par les convois de cette ligne.

Le chemin de fer du comté de Drummond a une longueur de 66 milles. Il part de Saint-Hyacinthe, traverse Drummondville et va jusqu'à la ville de Nicolet.

Le Pacifique Canadien traverse toute cette région des cantons de l'Est, de l'ouest à l'est.

Toutes ces artères de communication, petites et grandes, apportent chacune leur part d'activité au développement de la colonisation et du commerce dans cette partie exceptionnellement intéressante de notre pays.

RÉGION DU BAS SAINT-LAURENT.

Cette région comprend toutes les terres et forêts qui se trouvent en arrière des seigneuries de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, de Québec en descendant vers le Golfe, et qui appartiennent aux comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski et Matane.

Ce territoire, long de 250 milles sur une largeur variant entre 16 et 40 milles, est entièrement divisé en cantons, à l'exception des comtés de Rimouski et de Matane, qui renferment encore une grande étendue de terrain non divisé.

On estime que dans la partie du comté de Rimouski située au sud des monts Notre-Dame, entre l'Intercolonial et le comté de Témiscouata, il y a près de 800,000 acres de beaux terrains agricoles, faciles à cultiver et bien égouttés.

Le sol se compose presque partout d'une riche terre jaune, et dans les vallées de plusieurs rivières on trouve de la terre grise de la plus grande richesse.

Sous le rapport du sol et de sa configuration, cette région est assimilée aux plus belles parties des cantons de l'Est. C'est aussi, à peu de choses près, le même climat.

Comme pour les terrains agricoles des comtés de Matane et de Rimouski, ceux du comté de Témiscouata sont d'une qualité supérieure.

Un explorateur qui a visité minutieusement toute cette région déclarait, il n'y a pas très longtemps, que des lacs Squateck à la rivière Métapedia, l'on pouvait compter en toute sûreté 1,280,000 acres de terres agricoles d'une qualité supérieure. Il ajoutait de plus que le sol dans toute cette étendue et la facilité de culture n'étaient surpassés dans aucune autre partie de la province.

Ce n'est pas tout. Cette grande région est encore fort riche en bois de toute espèce. Dans les forêts des comtés de Rimouski et de Témiscouata, les bois les plus répandus sont l'érable, le merisier, le bouleau, l'orme et le tilleul ; on y trouve aussi le pin blanc, l'épinette grise et noire, l'épinette rouge, le cèdre et le sapin. La vallée de Témiscouata est surtout abondamment pourvue de beaux bois de cèdre.

Dans toutes les concessions du comté de Matane, il y a du cèdre, de l'épinette et du bouleau en énorme quantité ; néanmoins, dit un rapport de 1889, l'exploitation en est extrêmement limitée, sauf celle du bouleau dont on fait à Matane même un commerce considérable.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ici que dans cette partie du pays sillonnée en tous sens de rivières et de cours d'eau, la descente du bois s'effectue dans des conditions exceptionnellement favorables. Ces rivières et cours d'eau deviennent en effet assez puissants à la crue des eaux pour porter des billots sur la plus grande partie de leur longueur.

Bon nombre de ces rivières comme la Matapédia, la rivière Bonaventure, la rivière Nouvelle, etc., sont fort poissonneuses. On y pêche le saumon et la truite. Les lacs de la même région, —et ils sont légion—contiennent également du poisson en abondance ; truite, touradi, poisson blanc, doré, etc.

VOIES DE COMMUNICATION.

Le chemin de fer Intercolonial traverse cette région dans toute son étendue. Il y a en outre le chemin de fer de Témiscouata avec Fraserville pour point de départ et qui se rend jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick, soit une distance de près de 70 milles.

RÉGION DE LA GASPÉSIE.

Ce qui a manqué à la Gaspésie, a-t-on répété souvent, c'est d'avoir été mieux connue.

Il est indéniable qu'il faut attribuer à cette cause l'espèce de lenteur avec laquelle s'est effectué le mouvement colonisateur dans cette partie du pays.

Depuis douze à quinze ans, heureusement, cette ignorance n'est plus de mise. Les communications rendues chaque jour plus faciles, puis les nombreuses études qui ont été faites de cette région, ont mis en pleine lumière les ressources et les inépuisables richesses de ce vaste et important foyer de colonisation.

Enfin, les récits des explorateurs aidant, tout le monde en est arrivé bientôt à se pénétrer de cette conviction que la colonisation avait là aussi un vaste champ d'opérations, nullement inférieure aux autres centres vers lesquels les colons, pour différents motifs, se dirigeaient de préférence.

Le pays qui nous occupe se compose de deux grands colléges électoraux : Gaspé et Bonaventure. Il forme l'extrémité sud-est de notre province et couvre une surface d'environ 10,000 milles carrés.

Vu de la mer, le littoral de la Gaspésie n'offre à l'œil qu'une série continue de paysages magnifiques, où le pittoresque le dispute au grandiose.

La population réunie des deux comtés était en 1881 de 43,909 âmes, et de 47,710 pour 1891.

Lorsque l'on parle de la Gaspésie, il n'est guère possible de passer sous silence ses pêcheries. Ce sont en effet les plus riches de l'Amérique du Nord et probablement du monde entier.

Exploitées depuis au-delà de deux siècles, ces pêcheries n'ont cessé de fournir au commerce des produits dont la valeur se chiffre par millions de piastres et font vivre encore à l'heure actuelle des centaines et des centaines de familles.

L'exploitation des pêcheries a même fait oublier pendant longtemps que la Gaspésie renfermait dans son sein d'autres éléments de richesse, qu'elle disposait d'un sol de qualité supérieure, qui, cultivé avec intelligence, procurerait au colon qui s'en emparerait, une aisance que ne lui donne pas toujours la pêche.

Sur la valeur du sol de la Gaspésie, le témoignage des explorateurs et de tous ceux qui ont parcouru cette attrayante contrée est unanime. Tous s'accordent à reconnaître qu'elle offre une quantité considérable de terres fertiles.

M. Joseph Bureau, qui a fait une exploration en 1885, s'exprimait ainsi au sujet de la Gaspésie :

> Il y a, dit-il, dans les cantons rapprochés de la mer, une grande étendue de terre propre à la culture et qui n'est pas encore colonisée. Ainsi, depuis le canton Nouvelle jusqu'au canton Port Daniel, le sol est très bon et il peut se faire de la colonisation là aussi facilement que dans n'importe quelle partie de la province.

Tous ceux qui ont voulu, écrit un autre explorateur, se livrer sérieusement à l'agriculture dans cette région, ont réussi au-delà de leurs espérances.

[illegible]'est pas inutile de dire ici, que les pêcheries de la G[illegible] fournissent la matière première d'une industrie très imp[illegible] à tous les points vue, et déjà appréciée : la préparation des engrais artificiels.

Ces puissants engrais qui comprennent les déchets de poisson, le varech ou goëmon—et que le colon peut se procurer aisément—sont pour lui d'un secours précieux. Ils lui servent à recouvrir ses prés, et l'expérience a démontré qu'ils contribuaient à augmenter le rendement et la qualité des grains.

La Gaspésie est aussi remarquable pour la richesse de ses forêts que pour celle de ses pêcheries et de son sol.

On y rencontre presque partout les essences les plus recherchées pour le commerce d'exportation : le pin, l'épinette, le peuplier, le cèdre, etc.

Le pin en général est bon, dit M. J. Bureau. Quant à l'épinette de commerce, elle est de beaucoup supérieure à celle que l'on voit partout ailleurs.

VOIES DE COMMUNICATION.

De la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de la partie-ouest de la province de Québec, l'accès de la Gaspésie est des plus faciles, surtout pendant la saison de navigation.

Le chemin de fer Intercolonial, qui va de Québec à Halifax et Saint-Jean, traverse la partie ouest de la Gaspésie, à laquelle il donne facile accès en tout temps de l'année.

Le steamer l'*Admiral* fait le trajet entre Dalhousie et le Bassin de Gaspé régulièrement deux fois la semaine, faisant escale à Carleton, Maria, Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Port-Daniel, Newport, Grande-Rivière, Percé, etc.

Nous avons en plus le nouveau chemin de fer de la Baie des Chaleurs, partant d'un point sur l'Intercolonial appelé Saint-Alexis de Matapédia et qui devra toucher le Bassin de Gaspé.

CHEMIN DE COLONISATION.—Nous devons mentionner aussi dans le comté de Gaspé le grand chemin de colonisation que l'on appelle le *chemin maritime de la rive sud*, et sur le parcours duquel se trouvent encore quelques milliers d'acres de terres que l'Etat offre à titre d'octroi gratuit.

Le chemin de colonisation part de la seigneurie de Sainte-Anne des Monts et traverse les cantons Tourelle, Christie et Duchesnay, la seigneurie de Mont Louis, le canton Taschereau, la seigneurie de la Magdeleine, le canton Denoue, la seigneurie de la Grande Vallée des Monts, le canton Cloridorme, la seigneurie de l'Anse à l'Etang et le canton Sydenham, jusqu'au canton Fox, tous dans le comté de Gaspé.

INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES COLONS.

LE CHOIX DU LOT.

Le choix d'un lot!

Pour le colon, c'est évidemment la première chose à faire et la plus importante.

Du choix qu'il fera, il y va en effet de son avenir et de celui de sa famille.

Il importe donc à tous égards que le colon réfléchisse au choix qu'il se propose de faire, qu'il consulte tout d'abord ses goûts, ses aptitudes, et même le genre de culture auquel il entend se livrer.

C'est pour le guider quelque peu dans ce choix que nous avons tracé ici une esquisse des principales régions de la province ouvertes à la colonisation, indiquant en même temps les avantages spéciaux inhérents à chacune de ces régions.

Le colon est toujours à même de compléter ses renseignements et de se fixer sur la valeur du terrain qu'il convoite, soit en le visitant lui-même, soit en communiquant avec l'agent local du gouvernement qui est en mesure de lui donner toutes les informations désirables.

LE PRIX D'UN LOT.

Est-il vrai que le prix demandé pour les terres qui relèvent du domaine de la Couronne est tel que celles-ci demeurent à peu près inaccessibles à ceux qui ne disposent point d'un certain capital?

Cette erreur—si on l'a propagée quelque part—tombe devant le plus simple examen.

Le prix de nos terres est purement nominal—il varie de 20 cents à 60 cents l'acre—et le colon le moins fortuné peut toujours aspirer à devenir propriétaire d'un ou de plusieurs lots.

Bien plus, lorsque le département a la preuve qu'il a affaire à un colon de bonne foi, il tempère volontiers pour lui la rigueur de ses règlements, et facilite, dans la mesure du possible, son établissement sur nos terres publiques.

LES CONDITIONS DE LA VENTE.

Disons tout d'abord que c'est à l'agent local des terres de la Couronne que doit s'adresser, soit verbalement, soit par écrit, toute personne désirant faire l'acquisition d'un lot de terre.

La vente d'un lot s'effectue, naturellement, à certaines conditions. Nous les énumérons ci-après pour l'utilité des colons :

L'acquéreur doit prendre possession de la terre qui lui est vendue dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture au moins dix acres par cent acres de terre et construire une maison habitable de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et la balance en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par année.

De plus, si le lot acquis se trouve situé dans une région actuellement sous licence de coupe de bois ou encore dans une région qui tombe sous le coup de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

Toutes ces conditions sont énumérées dans le reçu que l'on remet à celui qui achète un lot de terre et dont voici la teneur :

No.

Agence des terres de la Couronne.

$.......................   ....189...

Reçu de   la somme de
étant le premier versement d'un cinquième du prix d'achat de
acres de terre contenus dans   lot No.   dans   rang
du canton de   P.Q., la balance étant payable en
quatre versements égaux annuels, avec intérêt de cette date.

Cette vente, si elle n'est pas désapprouvée par le Commissaire des terres de la Couronne, est faite sujette aux conditions suivantes, savoir: L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la présente vente, et continuer d'y résider et de l'occuper, soit lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans, à compter de ce temps; et dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle égale à au moins dix acres par cent acres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichement, chauffage, bâtisses ou clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura eu défaut dans l'accomplissement d'aucune des conditions de vente. Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant l'expiration des deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions, même quand le prix de la terre sera payé en entier. L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui. Cet octroi est sujet aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans cette province.

....Agent.

Avis.—Lorsque le Commissaire des terres de la Couronne est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son cessionnaire, représentant ou ayant cause, s'est rendu coupable d'une fraude ou d'un abus, ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelque condition de la vente; aussi, lorsqu'une vente a été faite par méprise ou erreur, il peut canceller telle vente, reprendre la terre y désignée et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue. (Voir art. 1283 des S. R., P.Q.

QUAND LA VENTE D'UN LOT PEUT-ELLE ÊTRE RÉVOQUÉE?

Le Commissaire des terres de la Couronne peut toujours invalider une vente et reprendre la terre vendue,—s'il lui est prouvé que celui qui en est devenu l'acquéreur s'est rendu coupable de fraude, ou qu'il a négligé d'accomplir quelques-unes des conditions de la vente.

Il en est de même si le lot a été vendu par méprise ou par erreur ; la vente du lot est révoquée et le département peut en disposer comme s'il n'eût jamais été vendu.

Une révocation de vente ne peut cependant être prononcée avant qu'avis en ait été donné dans la *Gazette Officielle.*

Cet avis—dans lequel sont énumérés les lots sujets à révocation—est transmis en même temps à l'agent qui le fait afficher dans un endroit public. Ce n'est que soixante jours après cet affichage que l'annullation de la vente d'un lot peut être prononcée.

L'acquéreur est toutefois admis à profiter de ces délais de l'affichage pour exposer au Commissaire, par requête, les raisons de son opposition à la révocation de la vente de son lot. Le Commissaire ou le lieutenant-gouverneur en conseil décide alors ce qu'il convient de faire.

LES COLONS SANS TITRE DE PROPRIÉTÉ.

La rente d'occupation.

Les colons sans titre (*Squatters*) sont ceux qui occupent des terres sans les avoir acquises de la Couronne.

Ces colons sont toujours admis à régulariser leur position, c'est-à-dire à obtenir un titre de propriété qui les empêche d'être dépossédés à un moment donné.

Ils s'adressent, à cet effet, à l'agent local ou au département des terres et doivent payer au moment de l'achat la *rente d'occupation.*

Le montant de cette rente d'occupation est fixé par un règlement passé en 1874, et encore en vigueur. Elle varie suivant le prix d'estimation de la terre.

Rente de 200 acres de terre à 60 centins par acre, $5 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : $10 par année ensuite.

Rente de 200 acres de terre à 40 centins par acre, $4 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : $8 par année ensuite.

Rente de 200 acres de terre à 30 centins par acre, $3 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : $6 par année ensuite.

Rente de 200 acres de terre à 20 centins par acre, $2 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : $4 par année ensuite ; et en proportion pour de moindres étendues.

La rente doit être ajoutée au prix par acre et le tout doit être payé par versements, ainsi qu'il est d'usage.

La rente d'occupation est due par le colon pour tout le temps qu'il a occupé le lot.



LES AGENTS DES TERRES ET DES BOIS.

LEURS ATTRIBUTIONS.

Les terres publiques sont—comme l'on sait—sous le contrôle d'un des membres du gouvernement local, qui a le titre de Commissaire des terres de la Couronne.

Partout où il y a des terres publiques à administrer, le Commissaire est représenté par des délégués désignés sous le nom d'agents des terres de la Couronne.

C'est par ces agents que s'effectue la vente des terres à coloniser—le tout sujet à la ratification du Commissaire.

La loi défend aux agents de vendre plus de 200 acres de terres à une seule et même personne. Elle leur défend également de vendre à des personnes âgées de moins de seize ans.

Si l'agent a raison de croire que c'est uniquement dans l'intention de couper le bois et non pour faire des défrichements ni les cultiver qu'on veut acheter des lots affectés à la colonisation, il doit refuser de les vendre.

Les agents perçoivent les arrérages dus à la Couronne, règlent les difficultés qui peuvent surgir de réclamations opposées, sont chargés de l'inspection des terres ainsi que de la protection du domaine public contre toute espèce de déprédations.

Les agents peuvent dresser eux-mêmes, s'ils en sont requis, les actes de transport—lorsqu'un lot change de mains.

Ces transports peuvent également être faits par acte notarié.

Dans le cas où l'agent en est chargé, la personne qui requiert ses services, doit lui payer comptant un honoraire de cinquante centins.

Une fois dressé et signé par les parties intéressées, l'acte de transport est transmis au département des terres de la Couronne pour enregistrement. Cet envoi doit être accompagné d'un honoraire d'une piastre, prix de l'enregistrement.

Pour être acceptés par le département,les actes de transport ne doivent contenir aucune condition, obligation ou charge qui n'ait été réglée ou acquittée à l'avance.

Les agents sont autorisés à accorder des certificats de conditions d'établissement aux colons, lorsqu'ils possèdent les renseignements nécessaires pour le faire. Chaque certificat est remis à la personne qui le requiert, sur le paiement d'un honoraire de trois piastres.

Si l'on a confié à un agent la tâche de faire une inspection spéciale au sujet de l'achat de terres, ou afin de s'enquérir si les conditions d'établissement sur un ou plusieurs lots ont été remplies, celui-ci a droit, pour couvrir ses dépenses, à une somme de quatre piastres par jour, durant tout le temps qu'il s'est occupé de son inspection, hors de sa résidence. Cet honoraire doit être payé à l'avance par la personne qui a demandé cette inspection.

S'il s'élève enfin quelque conflit au sujet des terres ou des droits et des argents à percevoir sur les bois, tous les documents et pièces à conviction se rapportant à l'affaire débattue, doivent être transmis à l'agent. Celui-ci est tenu, suivant l'exigence et la difficulté du cas, à faire rapport au département des terres et à solliciter son action directe.

Les agents doivent enfin s'efforcer d'obtenir des renseignements exacts sur tout ce qui se rattache aux terres situées dans leur agence, de manière à pouvoir empêcher, autant que possible, la vente de lots impropres à la culture et sur lesquels il n'y a que du bois de commerce.

Ils doivent aussi faciliter, autant que faire se peut, la tâche de ceux qui désirent de bonne foi occuper des terres publiques, et leur procurer le moyen d'obtenir leur billet de location.

LES ARPENTEURS ET GARDES-FORESTIERS.

COMMENT DOIVENT ÊTRE PRÉPARÉS LEURS RAPPORTS.

Les arpenteurs ou gardes-forestiers chargés d'examiner les travaux et les améliorations faits sur les terres publiques, sont tenus de constater dans leurs rapports, qu'ils communiquent à l'agent ou au département, la nature et l'étendue de ces travaux et de ces améliorations, ayant soin en outre de faire la distinction entre les défrichements partiels et abandonnés.

Ils doivent indiquer également si les terres examinées par eux sont en bon état de culture et si la maison—en supposant qu'une maison ait été construite—est actuellement occupée.

Les arpenteurs ou gardes-forestiers doivent noter de plus toutes les réclamations que peuvent faire valoir les parties intéressées.



PRIVILÉGES DES COLONS.

LE "HOMESTEAD."

L'exemption de la saisie.

L'expérience a prouvé que les colons, surtout dans les premières années de leur installation sur le domaine public, étaient assez fréquemment exposés à des revers de fortune propres à leur faire perdre le fruit de leurs travaux et de leurs sacrifices. La loi vient ici à leur secours pour protéger et sauvegarder leurs intérêts.† Elle décrète, par exemple, que les terres qui leur ont été concédées ne pourront être grevées d'hypothèques ni saisies pour aucune dette antérieure à la concession. Et ce privilége leur est garanti pour une durée de cinq ans, à compter de la date du billet de location.

Cette même loi donne à tout concessionnaire de terre publique en cette province, la faculté, dans les trois mois qui suivent l'émission de ses lettres patentes, de se créer un *homestead* ou patrimoine de famille, et de choisir à cet effet un certain nombre d'acres de terre, ne dépassant pas cependant cent acres. La seule formalité exigée du colon qui veut s'assurer ce patrimoine de famille est celle-ci : il fait une déclaration solennelle conçue dans les termes suivants :

Je, (*nom du colon*) de comté de déclare solennellement par les présentes, que je suis propriétaire et en possession de terres publiques en vertu de lettres patentes émises le (*mettre la date du jour et de l'année*).

Que, conformément à la section douzième, du chapitre septième du titre quatrième des Statuts refondus de la province de Québec, concernant la protection des colons, j'ai choisi acres de telles terres, pour me servir de patrimoine de famille (*homestead*), lesquelles sont décrites comme suit, savoir : (*description de la terre.*)

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'*acte concernant les serments extra judiciaires.*

(*Signature*)

Reconnu et déclaré devant moi,
un des juges de paix de Sa Majesté,
pour le district de
à *ce* *jour*
du mois de 189 .

(*Signature du juge de paix.*)

† Loi passée en 1882 sous le titre *De la protection des colons*, et encore en vigueur.

Cette déclaration faite et enregistrée dans les trois mois qui suivent l'émission des lettres patentes, la loi pourvoit ensuite à ce que ce patrimoine de famille soit exempt de saisie durant une période de quinze années, pour des dettes contractées avant ou durant cette période.

Ce droit d'exemption n'existe pas pour dettes contractées dans le but de purger des charges ou hypothèques valides et consenties par les colons eux-mêmes sur la propriété, après l'émission des lettres patentes. Il n'existe pas davantage pour le prix des terres acquises, lorsque celui-ci n'a pas été soldé.

Les meubles et effets du colon de bonne foi que notre loi de 1882 exempte de la saisie-exécution, sont les suivants :

1° Les lits, literies et bois de lit à l'usage de sa famille ;

2° Les vêtements nécessaires et ordinaires pour lui et sa famille ;

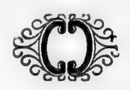
3° Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires, une paire de chenêts, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pincettes et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six cuillères, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, une théière, tout rouet à filer et métier à tisser destinés à l'usage domestique, une hache, une scie, un fusil, six pièges, les rêts et seines de pêche ordinairement en usage et dix volumes ;

4° Du combustible, de la viande, du poisson, de la farine et des légumes suffisants pour lui et sa famille pendant trois mois ;

5° Deux chevaux ou deux bœufs de labour, quatre vaches, six moutons, quatre cochons, huit cents bottes de foin, les autres fourrages nécessaires à compléter l'hivernement de ces animaux, et les grains nécessaires à l'engraissement d'un cochon et à l'hivernement de trois autres ;

6° Les voitures et autres instruments d'agriculture.

De même que le colon, sa veuve, ses enfants ou ses légataires bénéficient de cette exemption de saisie.



TERRES À SUCRERIE.

UNE IMPORTANTE EXPLOITATION.

L'exploitation des sucreries constitue depuis assez longtemps dans cette province une industrie dont l'importance va s'augmentant chaque année. *

Partout, en effet, où il se rencontre des *érablières*—et le pays en est amplement pourvu—l'on utilise l'abondante sève de l'érable, avec laquelle on fabrique un sucre excellent, plus doux même que le sucre de canne ou de betterave.

Ajoutons que la récolte du sucre d'érable—qui se fait partout dans la saison morte pour le cultivateur, c'est-à-dire dans une saison où d'autres travaux ne sollicitent pas son concours actif—forme, pour le vaillant colon canadien comme pour le cultivateur, une nouvelle ressource, un revenu supplémentaire qui ne sont pas à dédaigner.

LE PRIX DES TERRES À SUCRERIE.

Le prix demandé pour ces terres est assez variable, c'est-à-dire que pour le fixer, l'on tient compte du nombre d'érables qui s'y trouvent, de la qualité, de la quantité et de l'espèce de bois qui croît sur la terre en question, et puis enfin de la qualité du sol.

---

* On peut estimer la production moyenne du sucre d'érable dans notre province entre seize et dix-huit millions de livres par année.

Le recensement de 1881 évaluait déjà cette production à 15,687,835 livres. L'exploitation de cette industrie est plus considérable dans certains districts qu'en d'autres.

Ainsi, dans le comté de Beauce, qui est exceptionnellement riche en *érablières*, le rendement moyen est rarement au-dessous de deux millions de livres de sucre par an. Il a même atteint, paraît-il, en 1893, le chiffre de trois millions de livres.

D'autres comtés sont aussi favorisés que celui de Beauce, mais les statistiques précises font malheureusement défaut.

Si la sucrerie se trouve sur une terre où le bois franc domine, et que le nombre des érables ne dépasse pas 500, le prix exigé est d'une piastre par acre.

Si la sucrerie est située dans une terre de bois mêlé, contenant presqu'en égale quantité du bois franc et du bois mou, le prix n'est plus que de soixante-quinze centins l'acre—pourvu toujours qu'il n'y ait pas plus de cinq cents érables.

S'il y a plus de cinq cents érables sur le lot, l'on paie alors un prix additionnel de cinq centins par acre pour chaque cent érables supplémentaires.

Le règlement donne aussi au Commissaire des Terres le droit de prélever un prix additionnel pour le bois marchand qui pourrait se trouver sur le lot vendu comme terre à sucrerie.

Disons enfin, que la loi ne permet pas de vendre à la même personne plus de cent acres comme terre à sucrerie.



TERRES À BOIS DE CHAUFFAGE.

PRIX DE VENTE.—OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR.

Dans le vaste domaine forestier qui relève de l'Etat, il se rencontre nécessairement une certaine étendue de lots impropres à la culture et même des terres sur lesquelles l'on ne trouve du bois de commerce qu'en quantité négligeable.

Ces terres sont alors vendues comme terres à bois de chauffage, et ceux qui les achètent ne sont point assujettis aux "conditions d'établissement."

Le prix de ces terres à bois de chauffage diffère quelque peu, selon que le lot que l'on veut acquérir contient du bois franc ou du bois mou.

Pour un lot où l'érable, le merisier ou tout autre bois franc domine, le prix convenu est de $1.00 l'acre.

Pour une terre de bois mêlé, contenant presqu'autant de bois mou que de bois franc, le prix est de soixante-quinze centins ($0.75) l'acre.

Si c'est le bois mou qui domine, comme l'épinette, le sapin, etc., le prix n'est plus que de quarante centins ($0.40) par acre.

Enfin, sur les terres participant des trois catégories qui viennent d'être indiquées et sur lesquelles se rencontre une quantité assez notable de bois propres au commerce—ce qui est de nature à en augmenter la valeur—un prix additionnel peut être exigé. Celui-ci est déterminé par le Commissaire, qui se base sur les rapports d'inspection de ces terrains qui lui sont communiqués par ses agents ou autres officiers ayant reçu des instructions à cet effet.

Le prix des terres à bois de chauffage est payable au comptant et il n'est permis en outre à aucune personne d'acheter

plus de cinquante acres en superficie. Cette permission n'est même accordée qu'à celui qui est chef de famille ou de maison, et qui n'est pas déjà propriétaire d'une terre à bois, achetée de la Couronne.

De plus, on ne peut acheter une terre à bois de chauffage située à plus de vingt-cinq milles de sa résidence.

L'acheteur supporte les frais d'inspection de son lot, s'il y a eu inspection spéciale, et si c'est une inspection générale, il contribue aux frais encourus pour sa quote-part, laquelle est déterminée par le Commissaire des Terres.

Les personnes qui ont acheté des terres aux conditions d'établissement et qui n'ont pas encore rempli ces conditions peuvent acquérir cent acres de ces terres, si elles sont reconnues impropres à la culture, et qu'elles ne se trouvent point sur un territoire sous licence de coupe de bois. Elles devront alors payer la différence entre le prix du premier achat, et le prix fixé pour les terres à bois. *

Les agents des terres et des bois de la Couronne auxquels l'on fait la demande de ces terres à bois de chauffage ne doivent point consentir à la vente, avant de s'être assurés, par un récent certificat du garde-forestier, que la terre que l'on veut ainsi acheter est impropre à la culture et ne contient pas de bois de commerce.



* Tout ce règlement concernant la vente des terres à bois de chauffage est basé sur des ordres en conseil passés en 1874 et en 1876.

FAMILLES DE DOUZE ENFANTS.

CONCESSIONS GRATUITES.

Formalités à remplir pour se faire concéder cent acres de terre.

La législature de Québec a passé en 1890 une loi conférant aux chefs de famille ayant douze enfants vivants, le privilége d'obtenir gratuitement cent acres de terres publiques.†

Le but de cette loi est de venir en aide aux familles nombreuses et de faciliter leur établissement sur les terres ouvertes à la colonisation.

Depuis la passation de cette loi jusqu'à ce jour, 1654 chefs de familles se sont adressés au département des terres pour se prévaloir du privilége accordé par l'Etat, et plus de 700 d'entre eux ont obtenu leurs lettres patentes.

Au premier abord on peut trouver assez singulier un écart aussi considérable entre le nombre de requêtes (1654) et le chiffre relativement restreint de ceux qui ont réussi à obtenir leur lot de cent acres. L'explication s'en trouve dans ce fait que la majeure partie des pères de douze enfants qui réclament les cent acres, s'écartent de l'esprit et de la lettre de la loi en portant leur choix sur des lots impropres à toute culture, de sorte que le département n'a d'autre alternative que de leur refuser les lots convoités et de les engager à faire un autre choix. De là, un échange continuel de correspondances et des lenteurs inévitables.

La loi des douze enfants—telle que refondue en 1892—décrète que les pères de douze enfants pourront choisir leur lot de cent acres dans le canton où ils ont leur domicile, ou dans le canton le plus voisin, s'il n'y a pas de terres disponibles dans le premier.

Les terres choisies doivent être propres à la culture et ne pas contenir de bois de commerce en trop grande quantité, si elles doivent être retraites d'un territoire sous licence de coupe de bois.

La demande et le choix d'un lot de terre se font par le père. Si celui-ci est décédé, la mère peut faire elle-même ce choix et cette demande.

† 55-56 Vict., ch. 19.

Cette demande se fait par simple requête adressée au Commissaire des terres de la Couronne et doit être accompagnée de trois certificats :

1° Le certificat de mariage de l'époux qui réclame le lot.

2° Un certificat indiquant le nombre et les noms des enfants du requérant. Celui-ci doit être attesté sous serment devant un juge de paix ou un commissaire de la Cour Supérieure.

3° Un certificat du curé ou du ministre du culte de la paroisse, corroborant l'exactitude des allégations contenues dans la requête ; ou à défaut de ceux-ci, un certificat de toute autre personne connaissant les faits.*

* Pour l'avantage de ceux que cela peut intéresser, nous donnons ci-après un exemplaire de la formule de la requête que peut présenter un chef de famille de douze enfants :

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.

A L'HON. COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE.

La requête de de la paroisse de dans le comté de

Expose respectueusement :

Que jour de 18
a contracté mariage avec
tel qu'il appert au certificat de mariage produit avec la présente.

Que de ce mariage sont nés enfants, dont sont vivants, tel qu'il appert aux documents aussi produits avec la présente requête.

Qu'en vertu de l'acte de la législature de la Province de Québec, 55-56 Vict., chap. XIX, intitulé : "*Acte autorisant des octrois gratuits aux pères et mères de douze enfants,*" votre requérant a droit à cent acres des terres publiques, propres à la culture.

C'est pourquoi, votre requérant conclut à ce qu'il plaise à l'Honorable Commissaire des terres de la Couronne de vouloir prendre en considération la présente requête et les pièces qui l'accompagnent afin que les cent acres de terre auxquels il a droit, en vertu de l'acte précité, lui soient accordés.

Et votre requérant ne cessera de prier.

EN FOI DE QUOI, j'ai à
jour de 189

....

Certificat du curé :

189

Je, soussigné, prêtre curé, résidant à
certifie que les faits allégués ci-dessus par le requérant sont exacts.

N.B.—Le requérant devra annexer à la requête ci-dessus son affidavit, son extrait de mariage, et faire signer le présent certificat au curé, missionnaire ou ministre du culte de l'endroit où il réside.

Advenant le cas où l'accomplissement de ces formalités serait impossible ou présenterait des difficultés sérieuses, le Commissaire reste libre d'accepter toute preuve qu'il estimera satisfaisante.

Ce patrimoine concédé par l'Etat ne peut être aliéné par les pères ou mères aussi longtemps qu'ils en ont la jouissance, ni être hypothéqué ou saisi, sauf pour taxes municipales ou scolaires et pour contributions aux réparations d'église ou de presbytère. Ils peuvent toutefois le léguer, ainsi que les améliorations qui y ont été faites, à l'un ou à plusieurs de leurs enfants, soit par donation entrevifs, soit par testament. A défaut de donation entrevifs ou testamentaire, la propriété tombe dans la succession.



TABLEAU DES AGENCES.

TERRES ET BOIS DE LA COURONNE.

Le nombre des agences des terres de la Couronne est actuellement de trente, avec en plus cinq sous-agences.

Dix-sept de ces agences et quatre sous-agences sont situées dans la partie Est de la province, et treize agences et une sous-agence dans la partie Ouest.

Nous donnons ci-après la nomenclature complète de ces agences et de leurs divisions, avec les noms de leurs titulaires.

Cette nomenclature comprend en outre les noms des cantons dans chacune de ces agences, le nombre d'acres arpentés et de rangs disponibles, puis une analyse du sol et de la forêt dans chaque canton, basée sur les rapports des arpenteurs, avec indication des terrains miniers, des pouvoirs d'eau, et des principaux endroits de chasse et de pêche.

RÉGION DE L'OUTAOUAIS.

L'on comprend dans la région de l'Outaouais les agences et sous-agences de Coulonge, de la Gatineau, de la Petite Nation et de l'Assomption.

Dans ces diverses agences réunies, le nombre d'acres de terres arpentés et offerts en vente s'élève à 2,205,263.

Dans les deux agences de Coulonge qui se rapportent plus particulièrement à l'immense et fertile vallée du Témiscamingue, les terres actuellement offertes en vente embrassent une étendue de 418,474 acres.

Le prix des terres dans toute la région de l'Outaouais est de 30 centins l'acre.

Agence de Coulonge.

(*Section Ouest.*)

Agent : A. E. Guay, Baie des Pères, Lac Témiscamingue.

On se rend à cette agence, de Québec, par le chemin de fer du Pacifique jusqu'à Mattawa. De là, en été, par bateau à vapeur, et chemin de fer jusqu'à la Baie des Pères. En hiver, par voiture.

Le prix des terres est de 30 centins l'acre.

Nombre d'acres de terres disponibles dans cette agence : 98,549.

AGENCE DE COULONGE.

SECTION OUEST.

CANTONS. — (*Comté de Pontiac.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèce de bois, etc.
Boisclair	I. V à VIII	8,126	Depuis la ligne centrale jusqu'à l'extrémité est du canton et ainsi que vers le nord, le sol, quoique onduleux, est de première classe et très favorable à la culture. Bien boisé en avançant vers le nord : pin, pruche, chêne et cèdre. L'érable domine en quelques endroits.
Duhamel	I à VII	17,170	Terrain plan presque partout et de première qualité. Une assez grande quantité de cèdre et un peu de pin. Le sapin, l'épinette et le bouleau en abondance. Mine de galène argentifère à l'angle nord-ouest du canton.
Fabre	I à IV	18,307	De première classe pour les fins de colonisation. La presque totalité du bois de pin propre au commerce a été exploitée. On rencontre de l'épinette blanche, cèdre, sapin, bouleau, épinette rouge, pin rouge, érable, etc. Dépôts assez considérables d'une pyrite cuivreuse en arrière du canton.
Gendreau	I nord-sud du rang du lac Témiscamingue.	13,358	Fort peu propice à la culture, excepté quelques terres aux environs du lac Keepewa. Bois : pin blanc, pin rouge, bouleau.
Guigues	I à IX	35,154	Terrain, en général, très uni. Le sol, composé de terre grise, argileuse, mélangée de terre noire, est des plus propices à la culture des céréales. Arrosé par quantité de sources, ruisseaux et rivières. Les lacs contiennent brochet, truite, poisson blanc, doré, etc. Bien boisé : épinette blanche, cèdre, sapin, pin rouge et blanc, bouleau, tremble et merisier blanc.
Laverlochère	I à II	6,374	Sol d'excellente qualité, mais onduleux. Bois mou. Offre un bel avenir pour la colonisation, mais inférieur au canton Guigues.
		98,549	

Agence de Coulonge.

(*Section Est.*)

Agent : Wm. Clark, Morehead.

On communique avec cette agence par chemin de fer et bateaux à vapeur, de Québec à Ottawa. De là, bateau à vapeur, diligence ou voie du Pacifique jusqu'à Morehead.

Prix des terres : 30 centins par acre. Il y a 319,925 acres de terres à vendre dans cette agence.

CANTONS. — (*Comté de Pontiac.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Aberdeen	I à V	18,732	Inégal et montagneux ; un peu de pin blanc.
Aberford	I. V à XII	30,614	Le meilleur terrain se trouve du côté sud du bras-ouest de la rivière du Moine, et dans la partie N.-O. du canton. Du lac à la Carpe en allant vers l'ouest, il y a de très beaux lopins de terre en bois franc.
Aldfield	I à VIII	15,881	Uni et exempt de savanes. Toute la terre est propre à l'agriculture. Le bois franc domine.
Allumettes	Est. I. II. III. IV. VI à VIII	3,474	Sol sablonneux et marécageux. Montagneux en différents endroits.
Bryson	I à IV. A et B.	22,445	Pinières considérables ; sol improductif sur un grand nombre de points. Mica sur la rivière Noire.
Calumet	I. II. V. VI. VIII. IX. Nord. Sud.	2,714	Accidenté, rocheux et sablonneux. Phosphate de chaux et galène.
Chichester	I à XIII	32,276	Bonne terre sur le front du canton, montagneux en arrière. Bois brûlé sur une grande étendue. Pin blanc.
Clapham	I à VIII	31,566	Terrain de bonne qualité. Dans le voisinage des lacs Hélène et Kandikagima, les terres sont de qualité supérieure.
Clarendon	IX. X. XI. XIII	1,340	Accidenté et rocheux. Bois brûlé. Mines de mica.

AGENCE DE COULONGE.—*Suite.*

(SECTION EST.)

CANTONS. — (*Comté de Pontiac*).	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
HUDDERSFIELD..	I à VIII	32,323	Propre à la culture, avec de beaux plateaux faciles à défricher. La partie nord-ouest est de qualité supérieure. Grandes pinières. Autres bois : épinette, merisier, érable, etc.
LESLIE	A. I à V	19,287	Sol productif et rapporte de bonnes récoltes, plus particulièrement du bon foin. Région bien arrosée et lacs regorgeant de poisson. Bois mêlés.
LITCHFIELD..............	VII. X. XI	2,000	Rapporté comme rocheux et presque stérile. Un peu de pin.
MANSFIELD...............	III à VI	7,212	Une partie du 5ième et du 6ième rang propre à la colonisation. Terrain rocheux partout ailleurs. Bois : érable, merisier, pruche, etc.
ONSLOW......	VIII à XII	7,000	Plusieurs lisières de bonnes terres dans la chaîne des Laurentides. Traversé par le chemin de fer du Pacifique et Pontiac. Galène et autres minéraux.
PONTEFRACT............	A. B. et III à XVI	36,315	Lisières de bonne terre. Bois franc. Beaucoup de bois de valeur détruit.
SHEEN.....................	V à XII	30,000	Plusieurs grandes et belles vallées de bonne terre. Le sol qui, en maints endroits, est de terre jaune, est bo et productif. Beaucoup de pin blan dans le voisinage des grands la et vers l'extrémité nord du canto Le brochet, la truite, la perch abondent dans les lacs.
THORNE	Est. I à V et VIII. IX	3,877	Quoique cette région soit montueuse, la terre est excellente sur ces collines et il s'y trouve un grand nombre d'établissements des plus prospères. Pin et bois mêlés. Mines de mica.
WALTHAM...............	B. C. I à IX	22,869	Les lots des rangs 7, 8 et 9 sont favorables à la culture et sont réputés les meilleurs de ce canton.
		319,925	

Agence de la Gatineau.

Agent : H. MacGrady, Hull, comté d'Ottawa.

Les communications avec cette agence sont par chemin de fer jusqu'à Hull, ou encore par bateau à vapeur et chemin de fer jusqu'à Ottawa, et d'Ottawa à Hull par chemins ordinaires.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Nombre d'acres de terres disponibles dans cette agence : 66,466.

CANTONS. — (*Comté d'Ottawa.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Denholm	A. B. C. et rangs I à VIII	29,959	Un dixième propre à la culture ; sol léger ; résidu montagneux et rocheux. Minéraux de plusieurs espèces.
Eardley	XIII	1,623	Un vingtième propre à la culture ; sol léger ; résidu montagneux et rocheux. Sans pin de valeur. Bois : merisier, érable, pruche, etc. Ce canton, sauf le rang 13, est presqu'entièrement établi.
Masham	I. II. III et V à X. A	10,597	Les deux tiers propres à l'agriculture ; sol léger ; résidu inégal et rocheux. Epinette rouge, érable, merisier, pruche ; peu de pin.
Portland-Ouest	I à V	7,691	Ce canton est traversé par la rivière du Lièvre. A l'exception des lots des rangs 3 et 4, le reste est peu propre à la colonisation, à cause de la nature montagneuse du terrain. Peu de pin. Bois brûlé en différents endroits. Il y a de l'érable, du merisier, de la pruche, du bois blanc, etc. Mines de fer, de phosphate, de mica et de graphite.
Templeton	X à XIII	1,600	Ce canton est en grande partie colonisé et ne renferme plus qu'une certaine quantité de terres à bois de chauffage. Riches mines de mica et de phosphates exploitées actuellement par un certain nombre de compagnies.
Wakefield	I. IV. VI à XI	14,996	Sol de différentes qualités. La moitié propre à la culture. Minéraux en grande quantité. Mines de mica ambré.
		66,466	

Agence de la Gatineau.

(*Partie Sud.*)

Agent : Dr. Alexandre Syneck, de Gracefield, comté d'Ottawa.

Pour se rendre à cette agence, on prend le chemin de fer et le bateau à vapeur de Québec à Ottawa, puis le chemin de fer de la Gatineau à Hull jusqu'à Gracefield.

Prix des terres : 30 centins l'acre.

L'étendue des terres à vendre dans cette agence est de 288,491 acres.

CANTONS. — (*Comté de Pontiac.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Alleyn	I à VIII	30,072	Propre à l'agriculture dans toute son étendue. Le sol est généralement une terre forte. Le bois franc domine : bois blanc, merisier, pruche, cèdre. Un peu de pin. Mines de mica.
Cawood	A et I à VI	24,292	Sol productif et rapportant de magnifiques récoltes, plus particulièrement du bon foin. Région bien arrosée par divers cours d'eau et lacs qui regorgent de poisson. Mines de mica.
Church	I à III	18,705	Sol en grande partie de terre jaune. Vers l'angle nord-ouest du canton, la terre est de qualité inférieure, mais elle est éminemment propre à la colonisation dans les autres parties. Différentes espèces de bois francs : pruche, merisier, bois blanc, cèdre. Un peu de pin.
Dorion	I à IX	41,222	A l'exception de la partie sud-ouest des terres situées à l'ouest de la rivière Pikanock, tout le reste est très recommendable pour la colonisation. Le sol est bon et ce canton accessible en toute saison de l'année. Beaucoup de bois franc : pruche, merisier ; aussi pin, sapin et cèdre.
(*Comté d'Ottawa.*)			
Aylwin	I. III. IV. VII à XI	11,368	Sablonneux et argileux. Un quart environ propre à la culture. Bois ravagé plusieurs fois par le feu.

AGENCE DE LA GATINEAU.—*Suite.*

(PARTIE SUD).

CANTONS. — (*Comté d'Ottawa*).	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BIGELOW	I à VI	20,614	Sol léger, rocheux et sablonneux. Un tiers propre à l'agriculture. Peu de pin de valeur. Epinette, sapin, cèdre, pruche, etc. Phosphates.
BLAKE	I. II. IV à X	36,721	Quantité de terres bien adaptées pour les fins de l'agriculture. Les rangs I et II offrent surtout de bons lots. Très peu de bois de commerce. De l'érable et du merisier dans les trois premiers rangs. Lacs et rivières bien approvisionnés de poisson. Phosphates de chaux et autres minéraux.
BOWMAN	I à VII	17,359	Un tiers propre à la culture. Sol léger, rocheux et sablonneux. Sans pin de valeur. Cèdre, pruche, merisier. Phosphates.
HINCKS	II à XV. et Iles A et B	32,445	Sol inégal, rocheux, et aride dans une assez grande mesure. La partie cultivable, estimée à 40 pour cent, est d'une grande fertilité et les récoltes y sont excellentes. Essences ligneuses : l'érable, le bouleau, le coudrier, le frêne et le pin. Truite, brochet et achigan dans les lacs.
LOW	I.III.IV.V. VII à XIII. et A et B	6,679	Les deux tiers propres à la culture. Rocheux et accidenté. Peu de bois de valeur.
NORTHFIELD	II à V	3,579	Une bonne moitié propice aux fins agricoles. Sol léger et bien boisé. Indices de mines d'argent.
WELLS	A et I à VII	34,059	Généralement très accidenté mais fort propre à la culture depuis le lot 34 jusqu'à la ligne des cantons Wells et Villeneuve. Terre forte depuis le 6ème rang en allant vers l'ouest. Magnifiques érablières dans la partie nord du canton.
WRIGHT	I. IV. VI à IX	1,376	Sol léger. Inégal et rocheux. Un vingtième propre à la culture. Sans pin de valeur. Cèdre, pruche, érable, merisier, bois blanc.
		288,491	

Agence de la Gatineau.

(*Partie supérieure.*)

Agent : Joseph Comeau, de Maniwaki, comté d'Ottawa.

Pour se rendre à cette agence, il y a le chemin de fer et le bateau à vapeur de Québec à Ottawa ; de là, la diligence jusqu'à Maniwaki.

Prix des terres : 30 centins l'acre.

Etendue de terres à vendre dans cette agence : 233,798 acres.

CANTONS. — (*Comté d'Ottawa.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Aumond	A. B. I à VIII	33,793	Dans les rangs 6 et 7 le terrain est uni et formé d'une terre sablonneuse, recouverte de bois franc, hêtre, érable, merisier et pin. Très propre à la colonisation. Rocheux et montagneux en d'autres endroits. Les lacs renferment d'excellente truite.
Baskatonge	A. B. C. I à XI	34,941	Terrain généralement plan et bonne terre. Il y a là d'excellentes récoltes de foin. Bois : bouleau, frêne, orme et cèdre, celui-ci atteignant une grande hauteur. Pin.
Bouchette	I à X	19,263	Aspect général : onduleux et montagneux, avec des vallées çà et là. Bonne qualité de terre sablonneuse et argileuse et en certains endroits terrain supérieur et très fertile. Beaucoup de cèdre propre au commerce et de la pêche en abondance.
Cameron	II à VII	16,725	Accidenté, surtout dans la moitié sud. Un tiers propre à la culture. Sol pauvre en plusieurs endroits, surtout dans la partie ouest. La forêt se compose de bois francs, et de bois mous tels que pruche, pin, sapin, épinette, etc.

AGENCE DE LA GATINEAU.—*Suite.*

PARTIE SUPÉRIEURE.

CANTONS. (*Comté d'Ottawa*).	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DUDLEY	I à XIII	20,135	Terre sablonneuse pouvant donner de bonnes récoltes et très propre à la culture. Le foin abonde sur les bords de la rivière du Lièvre. Dans la partie sud-ouest, ce canton est montueux, mais pas assez pour le rendre impropre à la culture. Pin de seconde qualité, érable, merisier, bois blanc, pruche, etc.
EGAN	A. B. C. I. II. et VI à IX	21,023	La terre, à peu d'exceptions près, est propre à l'agriculture et l'on rencontre peu de lots impropres à la colonisation. La section est constitue la partie la plus fertile. Vers l'ouest, le terrain est de qualité inférieure. Bois franc et bois mou. Du pin en assez grande quantité.
KENSINGTON	I à VII	24,043	Sol en général d'une très bonne qualité, supérieur à l'extrémité sud du canton et dans le voisinage du lac Greeves. Accessible par plusieurs bons chemins et arrosé par de magnifiques lacs.
LYTTON	I à VI	23,585	Terre de très bonne qualité et extrêmement plane. Quatre-vingt-quinze pour cent du terrain sont arables et propres à la culture. Beaucoup de pin. Bois franc, cèdre, pruche, orme et épinette rouge.
SICOTTE	A. B. et I à V	24,846	A moitié propre à la culture. Inégal et rocheux. Beaucoup de pin. Fer, phosphates, etc.
WABASSEE	I. II. III. Ouest. I. II. III. Nord.	15,444	Seule partie colonisable se trouve située sur les bords de la rivière du Lièvre et au lac des Camps. Un peu de pin de valeur à l'ouest du lac des Camps, au nord et à l'ouest du canton.
		233,793	

Agence de la Petite Nation.

(*Section ouest.*)

Agent : J. A. Cameron, de Thurso, comté d'Ottawa.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur et le chemin de fer de Québec à Montréal ; et de cette dernière ville à Thurso, le bateau à vapeur ou le chemin de fer du Pacifique.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Il y a ici 121,495 acres de terres à vendre.

CANTONS. — (*Comté d'Ottawa.*)	Rangs disponibles	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Buckingham	XI et XII	2,400	Peu propre à la culture. Bois francs. Plombagine, galène, phosphate de chaux et graphite.
Derry	I à IX	27,721	Environ un quart propre à l'agriculture. Montagneux et rocheux. Bois mêlés. Beaucoup de phosphate de chaux.
Lathburry	I à VI	23,283	La partie la plus propre à la colonisation se trouve entre la limite ouest et la ligne centrale, et à deux milles à l'est de la ligne centrale. Terre en grande partie sablonneuse et bien boisée. L'érable, le merisier, le hêtre et le bois blanc y abondent. Aussi, pin blanc d'excellente qualité.
Lochaber et Gore	XI et XII	2,674	Généralement impropre à la culture. Un peu de pin. Plombagine et mica.
Mulgrave	I à IX	19,630	Irrégulier et accidenté. Trente-trois pour cent favorable à la culture. Pin en quantité, surtout dans la partie est. Tous les lacs de ce canton abondent en truite saumonée.

AGENCE DE LA PETITE NATION.—*Suite.*

(SECTION OUEST.)

CANTONS. — (*Comté d'Ottawa.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
McGILL	A. I à IV	22,577	Sauf la partie nord des rangs 4 et 5 qui est montagneuse et rocheuse, tous les autres rangs renferment de bonne terre où l'on peut créer des établissements. Il n'y a pas de pin de valeur, mais beaucoup de cèdre. Précieux gisements de phosphate de chaux.
PORTLAND-EST	V. IX et X	2,031	Nombre d'excellents plateaux propres à la colonisation. Montueux et rocheux en certaines parties. Bien boisé : pruche, merisier, érable, cèdre, sapin, épinette ; peu de pin. Phosphate de chaux.
RIPON	II et V à IX	11,158	Nature montagneuse et certaines vallées fertiles. Sol très propre à la culture. Les colons établis y obtiennent de belles récoltes de blé et des autres céréales. Bois mêlés ; l'érable et le bouleau noir dominent. Phosphate de chaux.
VILLENEUVE	I à V	10,021	Environ un quart propre à la culture. Bois mêlés ; un peu de pin. Mica et phosphates.
		121,495	

Agence de la Petite Nation.

(Partie centrale.)

Agent : Hercule Chéné, de Chéneville, comté d'Ottawa.

On se rend à cette agence par chemin de fer et bateau à vapeur de Québec à Papineauville ; et de là par diligence jusqu'à Chéneville.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Le nombre d'acres de terres à vendre dans cette agence est de 124,375.

CANTONS. (*Comté d'Ottawa.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Addington	I à IX	35,166	En général, terre sablonneuse et de culture facile. Sol accidenté. La moitié de ce canton est de terre arable et propre à la colonisation. Beaucoup de bois franc et pin d'excellente qualité.
Gagnon	I à VII	11,628	En grande partie propre à la culture. Le 1er rang surtout très avantageux. Les rangs 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont montagneux, mais excellents, en certains endroits, pour les fins de culture. Quantité considérable de pin marchand et d'autres bois. Chasse et pêche abondantes.
Hartwell	I à VIII	17,080	Un tiers du terrain convenable pour les besoins agricoles. Bois de différentes espèces : Cèdre, pruche, merisier, érable, bois blanc. Un peu de pin.
Lesage	I à VIII	27,870	Accidenté en général. Les parties centrales, les rangs 3, 4, 5, 6, 7 et 8 renferment de beaux et riches plateaux. Beaux bois mêlés : érable, hêtre, merisier, orme, frêne, etc. Il reste encore du pin à exploiter.
Preston	I à VII	12,544	Montagneux. Sol de qualité moyenne. Un peu meilleur dans les rangs 3, 4, 5 et 6. Riche en bois franc. Il y a une montagne de chêne rouge dans la partie ouest. Pin et épinette de petites dimensions.
Suffolk	B. A. et I à VII	20,087	Terre sablonneuse de bonne qualité. Bien boisée de bouleau jaune et noir, de pruche, d'érable, de hêtre, d'orme, de frêne, de cèdre, etc. Tout le pin marchand a été enlevé.
		124,375	

Agence de la Petite Nation.

(*Partie est.*)

Agent : A. B. Filion, de Grenville, comté d'Argenteuil.

On communique à cette agence par bateau à vapeur et chemin de fer de Québec à Montréal ; de là, par bateau à vapeur et la voie du Pacifique jusqu'à Grenville.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Il y a dans cette agence 92,812 acres de terres offertes en vente.

CANTONS. — (*Comté d'Ottawa.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Amherst	A. B. et I à VIII	22,929	Terrain très facile à défricher et donnant de bons rendements. Fort bien boisé en bois franc et mou : érable, merisier, pruche, cerisier. Cours d'eau et lacs poissonneux. Aussi excellent gibier.
Ponsonby	A. B. et I à VII	12,775	Quoique raboteux et montagneux en plusieurs endroits, ce canton offre plusieurs belles étendues de terre argileuse bien appropriée aux fins agricoles, surtout dans les parties ouest des rangs 2, 3 et 4, et les parties nord-est du rang 5. Les différentes sortes de grains et végétaux croissent en abondance. Bois : érable, merisier, cèdre, pruche, bois blanc. Peu de pin.
(*Comté d'Argenteuil.*)			
Arundel	II à VIII	3,083	Très propre à l'agriculture d'une manière générale. Peu de pin. Autres bois : cèdre, épinette, pruche, etc.
Grenville	VIII. X et XI	800	Généralement impropre à la culture. Bois franc domine. Peu de pin. Mines : fer, plombagine, mica ambré.
Augmentation de Grenville	VII à XI	3,300	Une partie est susceptible de culture. Bois très gros et d'excellente qualité. La pruche, l'épinette et le bois franc abondent.

AGENCE DE LA PETITE NATION.—*Suite.*

(PARTIE EST).

CANTONS. (*Comté d'Argenteuil.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
HARRINGTON......	I à X	19,000	D'une manière générale peu propre à la culture. Montagneux et rocheux. Bois franc. Peu de pin. Mines de mica.
do GORE.....	I et II	500	do do do
MONTCALM...............	I à VIII	23,517	Le terrain est onduleux. Le 7ème et le 8ème rangs renferment d'assez grandes étendues de bonne terre. Le 6ème rang est une montagne sans valeur. Bien boisé : merisier, érable, pruche, cèdre, bois blanc, cerisier. Les lacs fourmillent de truite et d'autres poissons.
WENTWORTH*...........	I. III à XI	6,908	Nombreux lacs en cette région. Le terrain, en général, est de qualité assez médiocre. Par-ci par-là, quelques étendues de bonne terre. Bois : épinette et bois franc. Beau mica reconnu sur plusieurs points.
		92,812	

* Les Missionnaires de la Compagnie de Marie ont dans ce canton une maison de refuge pour les orphelins, appelée l'Orphelinat de Montfort, et possèdent un certain nombre de lots dans les rangs 8, 9, 10 et 11.

Agence de la Petite Nation.

(*Partie nord.*)

Agent : T. A. Christin, Saint-Jovite, comté de Terrebonne.

Communications avec l'agence : Par voie de Saint-Jérôme, chemin de fer de Montréal à Sainte-Adèle, et ensuite par voiture jusqu'à la Chûte aux Iroquois.

Par voie de Grenville, chemin du Pacifique Canadien jusqu'à Grenville ; puis par voiture le long de la Rivière Rouge jusqu'à la Chûte aux Iroquois.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Les terres offertes en vente dans cette agence mesurent une étendue de 432,131 acres.

CANTONS. — (*Comté d'Ottawa.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Bouthillier	I à VI	10,920	Sol fertile sur les bords de la rivière du Lièvre. De différentes qualités en d'autres endroits. Bois franc. Un peu de pin. Cèdre, pruche, bois blanc, etc. Plusieurs lacs poissonneux.
Boyer	I à VIII	33,037	Qualité du sol : très bonne. Bois francs : érable, merisier, frêne, orme, etc., et pin. Terrain généralement onduleux. De très bonnes terres dans la vallée de la rivière Kiamika.
Campbell	I à IV. Rangs A. B. C. D. E. F. G. H. rangs N.O. S.O. S.E.	37,712	De bonne qualité et très propice à la culture. De chaque côté de la rivière Kiamika s'étend une zone de terrain riche et plan. Bois mêlés : le merisier, l'érable, l'épinette, le cèdre, la pruche, y dominent. Peu de pin. Lacs poissonneux.

AGENCE DE LA PETITE NATION.—*Suite.*

(PARTIE NORD).

CANTONS. — (*Comté d'Ottawa.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
GRAVEL.	I et II	10,000	Lots de surface un peu irrégulière dans le 1er rang, mais très propres à la culture, de même que dans le 2ième rang. Terrain avec un sous sol de terre forte argileuse de première classe pour l'agriculture. Bois mélangés : l'érable, le merisier, le frêne et l'orme dominent. Aussi pruche, bois blanc et cèdre.
KIAMIKA	II à VIII et chemin Chapleau	19,651	Sol bon en général. Les lots situés de chaque côté de la rivière Kiamika sont de premier choix. Le bois dominant est le frêne, l'orme et l'érable. Aussi pin, cèdre, pruche, bois blanc, épinette blanche et rouge.
LABELLE	A. B. C. et I. V à XI	26,113	Terrain bien arrosé et adapté en certains endroits pour l'agriculture. Les rangs 7 et 8 sont composés en partie de lacs et montagnes. De bonnes terres dans les rangs 5, 6, 9, 10 et 11. Bien boisé en bois de valeur : Erable, merisier, bois blanc, pruche, épinette. La partie sud-ouest est brûlée.
LA MINERVE............	I à XIII	29,915	Les rangs 3, 11, 12 et 13 sont supérieurs aux autres pour les fins de colonisation. Les rangs 1 et 2 sont coupés par des montagnes avec quelques espaces cultivables. Bien boisé, mais le pin a été exploité dans une assez large mesure. Lacs très poissonneux.
LORANGER.	I. II. III. V. VI. VII	13,329	Sol en général formé d'une bonne terre jaune, ordinairement sans roches. Magnifique vallée dans les 5ième, 6ième et 7ième rangs. Sol très riche en plusieurs endroits. Bois franc et superbes érablières. Le pin a été largement exploité.
MARCHAND	S.O. Est et N.E. S.E. I à IV. Rang nord et sud de la rivière Macaza.	18,878	Avantageux pour l'agriculture. La meilleure partie se trouve entre la tête du Long Rapide et le coude de la rivière. Le bois, érable, merisier, hêtre, frêne, pruche, est d'une belle venue. Plus de pin. Bons pouvoirs d'eau sur la rivière Macaza.

AGENCE DE LA PETITE NATION.—*Suite.*

(PARTIE NORD).

CANTONS. — (*Comté d'Ottawa.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
MONTIGNY	Chemin Chapleau. Rang nord et sud.	9,834	Lots propres à la culture quoique montagneux, rocheux dans certaines parties. Bois franc et bois mou mêlés. Lacs poissonneux.
MOREAU	II et III	23,595	Terrain généralement uni ; terre grise et jaune sablonneuse. Bois de différentes espèces ; merisiers en quantité. Bons endroits de chasse et pêche, et merveilleuses nappes d'eau.
POPE	I et II	5,946	Très beau canton. Terrain uni, terre jaune sablonneuse. Le sol, recouvert de bon gros bois mêlés, et propre à la colonisation.
ROBERTSON	I à XIV et A. B. C. D.	57,832	Excellent pour les établissements agricoles. Terrain uni et qualité du sol et du bois fort belle. Le bois de pin est en partie épuisé. Le gibier de toute espèce abonde. Lacs remplis de la plus belle truite.
ROCHON	I à VII	26,900	Propice à la culture en certains endroits. Bois mêlés ; érable, merisier, sapin, cèdre, pruche, cèdre.
TURGEON	I à VII	41,125	Région très fertile et surface plane, sauf dans la partie nord du canton où l'on rencontre plusieurs montagnes, entrecoupées de vallons cultivables. Son sol, très riche, offre un magnifique champ à la colonisation. Bois : merisier, érable, épinette, cèdre, pruche et un peu de pin. Lacs poissonneux.
WURTELE	I et II	4,599	Terre de bonne qualité. Canton propice pour de bons établissements.
(*Comté de Montcalm.*)			
LYNCH	I à IV	6,400	Beaux terrains pour la colonisation. Bois mêlés.
MOUSSEAU	I. II. IV. V	19,448	Propre à la culture en plusieurs endroits. Le bois y est partout d'une belle venue : érable, hêtre, merisier, pruche, frêne et du cèdre de qualité supérieure. Ce canton est riche en érablières. Nombreux pouvoirs d'eau pour des moulins.

AGENCE DE LA PETITE NATION.—*Suite.*

(PARTIE NORD).

CANTONS. (*Comté de Terrebonne.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CLYDE......	II à VIII et B. C.	14,827	Lopins de terre très avantageux en une foule d'endroits. Au nord de Mode's Creek, le terrain est plan et le sol de première qualité. Au nord du Pain-de-Sucre, le terrain est sans valeur. Un peu de pin. Cèdre, érable, pruche, merisier, épinette rouge. Plusieurs lacs poissonneux.
DE SALABERRY	II. IV. V. VII et VIII	3,060	Accidenté, mais en grande partie propre à l'agriculture. Bois franc : érable, merisier, pruche, etc.
GRANDISON...............	A et I à IV	9,500	Terre de qualité supérieure et favorable dans la partie sud pour des établissements agricoles. La partie nord-est est montagneuse et impropre à la culture. Beaucoup de bois franc. Bons pouvoirs d'eau.
JOLY	A. B. E. G. H. I. J.	9,430	Sol cultivable le long de la rivière Rouge. Ce canton est entrecoupé par des montagnes et des lacs, et une grande partie est peu propre à la culture. Les bois sont l'épinette rouge et blanche, le merisier, le cèdre, etc. La partie nord-est du canton est brûlée.
		432,131	

Agence de l'Assomption.

(*et partie de Petite Nation.*)

Agent : C. J. Marchand, de Sainte-Agathe des Monts.

On se rend à cette agence par bateau à vapeur et chemin de fer de Québec à Montréal, et de là, par chemin de fer à Sainte-Adèle ; ensuite, par chemins ordinaires aux diverses autres parties de l'agence.

Prix des terres : 30 centins l'acre.

On offre en vente dans cette agence 142,691 acres de terres.

CANTONS. — (*Comté de Terrebonne.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ABERCROMBIE	I. IV à VIII	2,120	Presque partout montagneux, mais sol assez bon en certains endroits. Bon nombre de lots impropres à la culture.
Beresford	I. II. III. V à X	4,570	Montagneux et rocheux, et sol médiocre sur une assez grande étendue. Certaines parties sont propres à faire de beaux établissements.
Doncaster	III à XI	17,919	Terrain généralement bon. Montagneux et rocheux. Arrosé par de nombreux lacs et cours d'eau. Bois franc sur les collines et bois mou dans les vallées.
(*Terrebonne et Argenteuil.*)			
Morin	II à VII et XI	4,298	Sol généralement bon, mais en grande partie rocheux et montagneux. Bois franc.
Wexford	I à XI	16,005	Très accidenté ; rempli de collines et de vallons ; parsemé d'une quantité considérable de beaux lacs. Le versant des montagnes offre un terrain très propice à l'agriculture. Bois de toutes les essences.
Wolfe	I à IV et VI à IX	25,867	Lacs nombreux et les environs boisés de beaux bois francs. Beaucoup d'érablières offrent de magnifiques sucreries. On trouve aussi : merisier, hêtre, bouleau, orme, bois blanc, frêne, etc. Terres des plus avantageuses pour la colonisation dans la partie nord. Il y a quelques montagnes, mais leur pente est douce et susceptible d'être cultivée. Le sol parait surtout adapté aux pâturages.

AGENCE DE L'ASSOMPTION,

(ET PARTIE DE PETITE NATION).—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Montcalm.*)	Rangs dis-ponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ARCHAMBAULT.........	I à XIII	50,656	Sol bon, quoique léger et sablonneux. Bonne étendue de terrain propre à la culture dans la partie sud. Pouvoirs d'eau de première classe. Truite mouchetée dans les lacs. Beaucoup de gibier.
KILKENNY...............	I. VII. IX à XI	3,985	Parties centrale et sud-est médiocres; rocheux et montagneux.
(*Comté d'Argenteuil.*)			
HOWARD................	I à XI	17,281	Terrain montagneux, rocheux et sablonneux par endroits, mais propre à la culture dans les vallées et le long des rivières.
		142,691	

Agence de l'Assomption.

(*Partie.*)

Agent : J. B. Delfausse, de Joliette.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur de Québec à Montréal ou à Berthier ; aussi le chemin de fer du Pacifique de Québec à Lanoraie, etc., et par chemin de fer jusqu'à Joliette.

Prix des terres par acre : 30 centins.

Il y a dans cette agence 284,530 acres de terres à vendre.

CANTONS. — (*Comté de Berthier.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Brandon	VIII. IX. XI. XII	1,116	Ce canton est en grande partie établi, surtout dans la partie sud-est. Terrain fertile, quoique rocheux et montagneux vers le nord-ouest.
Brassard	C. B. et I. II	4,431	A l'exception de quelques lots du 10ième rang, tout le reste est propre à la colonisation. Bois brûlé en partie.
Courcelles	I. IV à XII	18,564	Un quart de ce canton peut servir à des établissements agricoles. Montagneux et rocheux à divers endroits. La qualité du sol est bonne. Bois mêlés : merisier, érable, épinette, cèdre, etc. Le pin a été exploité en grande partie.
Gauthier	N. E. et S. O. (38 lots)	8,443	Montagneux, rocheux, mais bien boisé en épinette et bois mêlé. Le pin a été presque tout enlevé. Le sol en général se prête peu à la culture. Parsemé de beaux lacs, mais peu poissonneux.
Provost	I à VI et XIV à XVIII et rangs A. B. C. D. E. F. G. H. J. K. L. M.	40,568	Sol très varié. Montagneux et rocheux par endroits. Beaucoup d'espaces propres à la culture, surtout dans les parties nord. Bois mêlés : de l'érable. La partie nord-est est entièrement brûlée.
(*Joliette et Berthier.*) Joliette	II à V	8,730	Sol bon et propre à la culture sur une certaine étendue. Bois : épinette blanche, cèdre, érable, merisier, sapin et bouleau. Bons pouvoirs d'eau sur les rivières Noire et David.

AGENCE DE L'ASSOMPTION.—*Suite.*

(PARTIE.)

CANTONS. — (*Comté de Joliette.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CARTIER	I à XI	37,192	Bien arrosé par des lacs et des cours d'eau. Montagneux et rocheux. Peu propre à la colonisation. Bois : pin, bouleau blanc, cèdre, épinette, érable. Lacs poissonneux.
CATHCART	I à Xi	16,756	Rocheux et montagneux. Quelques bonnes terres dans la vallée de la rivière de l'Assomption.
KILDARE	I et IV	921	A peu près complètement établi. Il ne reste plus qu'un petit nombre de lots dans le rang 8 et dans les rangs 1 et 4 de l'Augmentation de Kildare. Terrain bon, mais rocheux dans le 8ième rang.
(*Comté de Maskinongé*)			
MASSON	I à III et A. B.	23,291	Terrain facile à mettre en culture, attendu qu'il a été ravagé aux deux tiers par le feu. Sol d'une excellente qualité pour la culture des céréales. Un peu d'épinette, merisier, érable.
PETERBOROUGH	I à V	17,642	En général, le terrain est sablonneux. Propre à la colonisation en différents endroits. L'aspect général du canton est montueux.
(*Comté de Montcalm.*)			
CHERTSEY	I à XI	22,104	Quelques lots d'une grande fertilité. Rocheux et montagneux. Le feu a détruit presque tout le bois de commerce.
CHILTON	I à XI	54,423	Montagneux et rocheux, surtout vers le nord-est jusqu'au 7ième rang. Dans la partie ouest, le sol est propre à la culture. Bien boisé en épinette blanche. Aussi, érable, merisier.

AGENCE DE L'ASSOMPTION.—*Suite.*

(PARTIE.)

CANTONS. — (*Comté de Montcalm.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Lussier..................	I à X	27,147	Terrains arables et propres à la colonisation. Bien boisé : érable, merisier, épinette blanche, etc. Les lacs du canton fournissent de la truite mouchetée en abondance. Beaucoup de gibier.
Rawdon..................	VII. IX à XI	3,202	Presqu'entièrement occupé. Quelques lots par-ci par-là dans les rangs indiqués dans une autre colonne propres à la culture.
		284,530	

RÉGION DES CANTONS DE L'EST.

Les Cantons de l'Est renferment deux agences, celles de Saint-François et d'Arthabaska. L'étendue totale de terres arpentées et offertes en vente dans ces deux agences est actuellement de 336,993 acres.

Les terres se vendent généralement soixante centins l'acre, excepté dans les cantons de Maddington et Somerset (Augmentation de) où le prix est de 40 centins par acre.

Agence de Saint-François.

Agent : JACQUES PICARD, N.P., de Sherbrooke.

On communique à cette agence par chemin de fer, de Québec à Sherbrooke, et de Sherbrooke à toutes les parties de l'agence où se trouvent déjà des établissements prospères et où l'on fait de bons chemins de colonisation, par chemin de fer et par les chemins ordinaires.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 282,226 acres.

CANTONS. — (*Comté de Compton.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHESHAM	I à X	30,685	Sauf la partie sud qui est trop montagneuse, le reste du canton offre de bonnes terres. L'épinette est d'excellente qualité et en abondance. On trouve aussi beaucoup d'érable, de bouleau et de pin, etc.
DITTON	I à X	10,009	Magnifiques terres de colonisation et quantité inépuisable d'épinette d'excellente qualité. Aussi, pin, merisier, érable, pruche. Belles places de moulins.

AGENCE DE SAINT-FRANÇOIS.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Compton.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
EMBERTON	I à IV	8,800	Certaines parties constituent d'excellents terrains agricoles. Bonne épinette en abondance, et sur les hauteurs et côteaux, quantité de bouleau, de pruche et d'érable. Places de moulins.
HAMPDEN	I à V rang Victoria sud et Victoria nord	7,000	Une petite partie composée de bonne terre. Un peu d'épinette ; peu de pin et de qualité inférieure. Mines de granit noir.
MARSTON	III à XIII	32,313	Dans les 5 premiers rangs, le terrain se compose de bonne terre de bois franc et est bien boisé en merisier, érable, épinette et hêtre. Dans les parties nord et sud, la terre est couverte de cailloux, ce qui la rend de culture difficile. Plusieurs cours d'eau propres à la flottaison des bois.
WHITTON	I. III à XI N. E. I à VI. I à V S. O.	39,741	La partie sud est formée de terre forte et très propre à la culture du blé et des légumes. Beaucoup d'épinette, de cèdre et de merisier.
WINSLOW	I à VI N. O. I à V S. E II à IV S. O I à VIII N. E.	30,043	Certaines étendues de bonne terre. En grande partie montagneux et marécageux. Bois : épinette blanche et rouge.
WOBURN	I à IX rang A	18,682	Accidenté et inégal, surtout dans le 9ième rang. Étendues assez considérables de bonnes terres à coloniser. Bois : pin, épinette, érable, hêtre, cèdre et frêne.
(*Comté de Beauce.*)			
DITCHFIELD	II à VI	578	Terre de bonne qualité et propre à la culture. Montagneux. La forêt se compose d'épinette, de merisier et de sapin. On rencontre aussi plusieurs cédrières. Traversé par la ligne courte du Pacifique.
LOUISE	I à V	19,443	La partie centrale est plate, mais les parties sud et est sont montagneuses. Le sol est léger et sablonneux, et est bien arrosé. Du pin et beaucoup d'épinette.

AGENCE DE SAINT-FRANÇOIS.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Beauce.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SPALDING	I à IX	35,876	Terre jaune de bonne qualité, quoique rocheuse en certains endroits. Dans l'ensemble, très propre aux fins agricoles. Le bois, de qualité supérieure : merisier, érable, épinette, pruche, cèdre, sapin, mais peu de pin. Bien arrosé et excellents pouvoirs d'eau.
(*Comté de Wolfe.*)			
GARTHBY	I à VII, I et II nord. I sud et A. B. C.	19,200	Un certain nombre de terrains de bonne qualité, surtout dans le 6ième rang, propres à la colonisation. En général, ce canton est rocheux. Belle forêt : érable, frêne, hêtre, cèdre, épinette, pruche, etc. Traversé par le "Québec-Central." Mines de cuivre.
STRATFORD	I à III N.E. I à VIII S. O.	27,709	Quelque peu rocheux, mais sol généralement bon. Bois : pin, épinette, merisier, cèdre et pruche.
WEEDON	I. III. IX	1,804	Une partie de bonne terre ; mais inégal, montagneux et marécageux.
(*Comté de Richmond.*			
WINDSOR	XIII	253	Presqu'entièrement colonisé, sauf le rang 13, où il reste encore quelques lots propres à la culture.
		282,226	

Agence d'Arthabaska.

Agent : Ant. Gagnon, Arthabaskaville, comté d'Arthabaska.

Les voies de communication sont le chemin de fer de Québec à Arthabaska, et de là, chemins ordinaires pour atteindre les différents cantons de l'agence.

Les terres offertes en vente dans cette agence embrassent une étendue de 54,817 acres.

Le prix des terres est de 40 centins par acre pour les cantons Maddington et Augmentation de Somerset et de 60 centins pour les autres cantons.

CANTONS. (*Comté de Wolfe.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
St. Camille	IX à XIV	966	Sol de qualité inférieure. Bois de quelque valeur.
Wolfestown	I à XI	10,057	Les parties sud-ouest et sud-est ont surtout de la valeur au point de vue du bois. Dans le reste du canton, ce sont de bonnes terres généralement. Mines d'amiante.
Wotton	II à VIII et C	1,522	Le sol est généralement bon et approprié à la culture. Ce canton est aux trois quarts colonisé.
Ham	I à XI et A	22,325	Terrain généralement montagneux, mais avec des déclinaisons qui peuvent permettre aux colons de s'y fixer. Le sol est généralement bon pour l'agriculture. Bois francs mêlés d'épinette blanche. Aussi pruche.
Ham-Sud	I à IV Chemin Gosford-Est et Ouest	8,067	Riche en bois de pin. Sol généralement rocheux. Mines d'antimoine, d'amiante et de fer.
(*Comté d'Arthabaska.*)			
Bulstrode	I à XII	3,954	Les sept premiers rangs sont presque tous en bois mou et peu avantageux pour la colonisation. Les cinq autres rangs sont de meilleure terre. Les rangs onze et douze sont déjà en grande partie établis.
Arthabaska	VII et B	155	Entièrement établi, sauf quelques lots dont le sol est de qualité moyenne.

AGENCE D'ARTHABASKA.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté d' Arthabaska.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHESTER	IV. V. VII et VIII	1,450	Quelques lots épars; le reste est colonisé. Bois de peu de valeur.
STANFOLD	I à XII	3,123	Il ne reste plus qu'un certain nombre de lots à prendre dans chacun des rangs indiqués. Sol bon. Bois d'assez peu de valeur.
TINGWICK	III. IV. V et XI	600	Colonisé en grande partie. Quelques lots encore à vendre. Peu de bois de commerce.
WARWICK	III. VIII à X	457	Lots épars de qualité inférieure. Bois de valeur. Cèdre et pruche.
HORTON	I à III	214	Il ne reste plus que quelques lots épars dans les trois rangs. Bois de peu de val[illegible]
(*Comté de Nicolet.*)			
ASTON	XII	104	Entièrement établi, sauf un seul lot. Terre basse et marécageuse. Peu de bois de commerce.
MADDINGTON	VIII. XI à XVI	620	Terre basse et marécageuse. Peu de bois de commerce.
(*Comté de Mégantic.*)			
HALIFAX	II. V. VI	300	Quelques lots seulement à vendre dans les trois rangs indiqués; le reste est colonisé.
SOMERSET	IX et XI	321	Bonnes terres; toutes occupées, sauf quelques lots.
AUGMENTATION DE SOMERSET	II et III	275	Quelques lots encore à prendre dans ce canton. Bonnes terres.
(*Comté de Drummond*)			
KINGSEY	III à X	1,307	Il y a encore quelques lots disponibles dans chacun des rangs indiqués. Ce canton, comme les précédents, est à peu près établi. Bois de peu de valeur.
		54,817	

RÉGION DU SAINT-MAURICE.

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans cette région est de 238,504 acres.

Agence du Saint-Maurice.

Agent : Elie Lacerte, de Trois-Rivières.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur et le chemin de fer de Québec à Trois-Rivières : de là, chemins ordinaires aux diverses parties de l'agence.

Prix de vente des terres : 30 centins par acre.

Les terres disponibles dans cette agence embrassent une étendue de 238,504 acres.

CANTONS. — (*Comté de Saint-Maurice.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Pelleau	I à IV	8,391	Les terres des trois premiers rangs sont assez bonnes. On peut installer là de bons établissements agricoles. Le bois dominant est le merisier, l'érable, le cèdre, l'épinette et le sapin. Le pin est en petite quantité. Plusieurs pouvoirs d'eau.
Caxton	VI. VIII. X à XIX	10,055	Montagneux en quelques endroits, et peu propre généralement à la culture. Bois : épinette blanche, sapin, érable, merisier, etc.
Desaulniers	I et II	4,924	Le premier rang, traversé par la rivière du Loup, est particulièrement avantageux pour la colonisation. On y remarque de beaux fonds. Le bois est beau et long : merisier, bouleau, pin blanc, pin rouge, pruche et épinette blanche.
Shawinegan	III. VI et VIII	2,909	Terrain inégal et rocheux. Peu de bois propre au commerce.

AGENCE DU SAINT-MAURICE.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Champlain*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Boucher	I	4,109	Une petite partie seulement pouvant servir à la culture. Le bois est brûlé dans tout ce canton.
Carignan	A. et I. II. III	8,532	Peu avantageux pour la colonisation, sauf quelques parties sur la rivière Saint-Maurice. C'est l'orme, le frêne, sapin, bois-blanc, et l'épinette blanche qui dominent.
Langelier	Est et Ouest	21,014	Sol avantageux pour la colonisation, surtout de chaque côté de la rivière Croche. Le reste est montagneux et impropre à la culture. Le bois de commerce y est en petite quantité.
Lejeune	I à VI	35,140	Surface en général tourmentée, et assez peu de terre arable. Bois dominant : épinette blanche, dont une quantité énorme propre au commerce. Le pin est presque tout détruit.
Malhiot	I	3,701	Situé sur la rive nord-est de la rivière Saint-Maurice. Le sol, coupé çà et là de roches, est peu propre à la culture. Bois brûlé.
Mékinac	I à XII	46,289	Sol très propre à la culture en certains endroits, mais en partie montagneux. Les bois sont d'une pousse vigoureuse. Le pin a été coupé.
Polette	I et II	11,357	Accidenté et même rocheux en plusieurs endroits. Le sol ne laisse pas cependant que d'offrir des fonds, des vallées très propres à l'agriculture. Le bois de construction complètement enlevé.
Radnor	I et A	800	Etabli en bonne partie. Rocheux et montagneux par endroits. Trente-trois pour cent propre à la culture. Bien boisé. Mines de fer. Nombreuses rivières et forts pouvoirs d'eau.

AGENCE DU SAINT-MAURICE.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Champlain*).	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
TURCOTTE...............	A. B. C. et I à V	29,268	Les rangs 1, 2, 3 et 4 renferment quelques étendues de beau terrain, aussi fort bien boisé. Quelques pointes de belles terres dans les rangs A, B et C. Bois: merisier, érable, hêtre, sapin, frêne, cèdre, chêne rouge.
VALLIÈRES................	I (74 lots)	8,619	Peu propre à la culture. Montagneux et rocheux en diffétents endroits.
(*Comté de Maskinongé*)			
CHAPLEAU................	A et I à V	29,435	La majeure partie des lots n'offre aucun avantage à la colonisation. Beaucoup de bouleau. Plusieurs lacs poissonneux et nombreux pouvoirs d'eau.
DECALONNES.....	I à VIII	13,761	Parsemé de lacs. Impropre à la culture. Il y a un peu de pin. Plusieurs chûtes.
		238,504	

RÉGION DU LAC SAINT-JEAN.

Les agences comprises dans cette région ouverte à la colonisation sont les agences de Saint-Charles, du lac Saint-Jean (partie sud), du lac Saint-Jean (partie ouest), du lac Saint-Jean (partie centrale), et du lac Saint-Jean (partie est), et l'agence du Saguenay.

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans ces différentes agences s'élève à 1,478,088 acres.

Les terres sont vendues au prix de vingt centins l'acre, excepté dans l'agence de Saint-Charles, où le prix de vente est de cinquante centins, lorsqu'il s'agit de cantons retirant leur importance du voisinage du chemin de fer.

Agence de Saint-Charles.

Agent: J. E. Boily, N. P., rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

Le chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean et le chemin de fer des Basses Laurentides traversent les principaux cantons de cette agence. On se rend aux autres cantons par les chemins ordinaires.

Prix des terres: cinquante centins l'acre.

L'étendue de terres disponibles dans cette agence est de 213,991 acres.

CANTONS. — (*Comté de Montmorency.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Cauchon	A et B	17,795	Sol généralement stérile. Bois : merisier et épinette.
(*Comté de Portneuf.*) Alton	III à VII et rang A. B. C. D. F. G. H.	3,176	Un quart du sol fertile. Partie sud-ouest des 6 et 7ième rangs impropre à la culture. Le bois franc domine. Beaucoup d'épinette. Presque plus de pin. Carrière de pierre calcaire au sud du canton.

AGENCE DE SAINT-CHARLES.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Portneuf.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Bois	I à XIV	10,769	A proximité du chemin de fer du lac Saint-Jean. Le tiers des lots qui bordent la Rivière à Pierre est assez propre à la colonisation. Le bois est long et beau partout : le plus commun est le merisier, l'épinette blanche, le sapin, le bouleau. On trouve de l'érable dans les 3 et 4ième rangs. Carrière de granit dans le 1er rang.
Chavigny	I à VII S.-O. et II à VI N.-E.	27,528	Sol fertile et assez propice à la colonisation. Inégal et rocheux en plusieurs endroits. Bois : érable, merisier, épinette. Plusieurs lacs abondent en poisson.
Colbert	III. IV. V. VIII à XI et C. B.	23,165	Région montagneuse et rocheuse. En partie propre à la culture. Bien arrosé par des ruisseaux, criques, rivières et des lacs. Principaux bois marchands : bouleau blanc et rouge, épinette rouge, sapin et épinette en abondance.
Gosford	I. VIII et IX	6,345	Les sept premiers rangs à peu près totalement établis. Le reste ne vaut rien pour la colonisation. Beaucoup d'épinette pour les billots de commerce.
LaSalle	Rang de la rivière Miguick	1,511	Rocheux en général avec des montagnes presque continues. Il y a aux abords de la rivière six lots cultivables. Bois mêlé et de moyenne taille : bouleau, épinette rouge et grise et sapin.
Marmier	N.-E. et S.-O. de la rivière Towachiche	4,746	La majeure partie des lots de ces rangs est peu propre à la culture et à la colonisation. Terrain boisé en épinette blanche, merisier, etc. Magnifiques places de pêche pour la truite et le brochet.
Montauban	I à V et A. B. D.	11,537	Montagneux et rocheux. Terrain, en général, peu propre à la culture. Bois : érable, merisier, épinette.

AGENCE DE SAINT-CHARLES.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Portneuf.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
TONTI	I. II. et III	8,700	Traversé par des caps, des rochers, des lacs et des montagnes. Terrain très sablonneux et de nulle ressource pour la colonisation. Bois : sapin, épinette et bouleau. Peu de beau bois de construction.
(*Comté de Portneuf et Champlain.*)			
LAURIER	Nord de la rivière Batiscan	517	Bien boisé. Peu propre à l'agriculture.
(*Comté de Québec*)			
LAURE	S.-O. N.-E. et A.	5,328	Dans le voisinage du chemin de fer. N'offre aucune ressource pour la colonisation. Lacs très poissonneux. Bois de peu de valeur. Bons pouvoirs d'eau.
LARUE	Sud de la rivière Batiscan	695	Terres rocheuses et peu propres à la culture. Bois mêlés.
RHODES	Bloc A. B. C. E.	36	Près du chemin de fer du lac Saint-Jean. Généralement impropre à la culture. Pouvoirs d'eau.
ROCMONT.	I à V	15,667	Rocheux et montagneux. Tout ce qui était cultivable est occupé. Bois : érable, merisier, épinette, cèdre et un peu de pin.
STONEHAM................	V jusqu'à XX	37,600	Boisé de bouleau, merisier, épinette. Impropre à la culture.
TEWKESBURY............	III jusqu'à XX	33,500	Bois en assez grande quantité : merisier, bouleau, épinette, etc. Plus d'espaces cultivables.
TRUDEL	Nord de la rivière Batiscan	473	Situé le long du chemin de fer du lac Saint-Jean. Impropre à la colonisation. Le gibier abonde : castor, loutre, martre et caribou. Superbes lacs dans le voisinage et pouvoirs d'eau.
		213,991	

Agence du Lac Saint-Jean.

(*Partie ouest.*)

Agent : Georges Audet, de Roberval, Lac Saint-Jean.

On communique avec cette agence par le chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, puis par voitures dans les divers établissements de cette agence.

Le nombre d'acres de terres à vendre dans cette agence est de 236,672.

Prix des terres : vingt centins par acre.

CANTONS. — (*Comté du Lac Saint-Jean.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Ashuapmouchouan...	IV à IX	17,499	Le sol de la vallée de la rivière Ashuapmouchouan est de qualité supérieure. Grande étendue de terre arable dans ce canton. Terrain bien arrosé et uni. Bois : merisier, cèdre, pin et surtout de l'épinette.
Charlevoix............	II à VII	16,654	Sol propre à la colonisation, surtout sur les bords du lac Saint-Jean. Bois brûlé.
Crespieul	I à VI	24,933	Situé à quelques milles du chemin de fer du Lac Saint-Jean. Sol, en général, accidenté. Quelques lots assez avantageux pour la colonisation sur les bords du lac Quaquakamaksis. Bois : épinette, sapin, bouleau, merisier. Exploitation du bois facile.
Dablon	I à X	18,690	De magnifiques lacs sillonnent ce canton et en font un des endroits les plus pittoresques de la vallée du Lac Saint-Jean. Une certaine étendue propice à la culture. Beaucoup de bois brûlé.
Dalmas	I à IX et Iles de la rivière Peribonka	50,760	Sol très propre à l'agriculture, d'égouttage facile et aisé à défricher. Les lots de la Grande Péribonka jusqu'au No. 59 sont de première classe. Richement boisé en épinette, sapin et bouleau.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.—*Suite.*

(PARTIE OUEST.)

CANTONS. — (*Comté du Lac Saint-Jean.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DOLBEAU..	I à XIV et Iles de la rivière Mistassini	46,822	Terrain plan et uni et pas une seule roche. Forêt magnifique : épinette, sapin, orme, frêne, tremble, merisier, bouleau. Tout ce canton, comme celui de Dalmas, a une grande valeur pour la colonisation.
MALHERBES	I. II et rangs Ouest et Est	26,550	De peu de valeur pour la colonisation. Arrosé par de majestueux lacs et de nombreux cours d'eau. Essences forestières dominantes : épinette, bouleau et sapin. Ce canton est coupé en deux par le chemin de fer du Lac Saint-Jean.
ROBERVAL................	II à VIII	10,464	Terrain généralement plan et sol de bonne qualité. A proximité du Lac Saint-Jean. Bois dominants : épinette blanche, épinette rouge, sapin, bouleau et frêne. Le bois de la partie sud-ouest est brûlé.
ROSS........................	I à VII	24,300	Les terrains de ce canton présentent un assez bel aspect et offrent des ressources à la colonisation. Toute culture peut y être faite avec succès. Les forêts renferment un peu de bois de commerce, tel que l'épinette blanche à billots, l'épinette rouge et le bouleau. Beaux pouvoirs d'eau fournis par les rivières Ouiatchouaniche et Iroquois.
		236,672	

Agence du Lac Saint-Jean.

(*Partie nord-ouest.*)

Agent : Arthur Poliquin, M.D., de Saint-Félicien, Lac Saint-Jean.

Les voies de communication sont le chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, puis par voitures aux divers établissements de cette agence.

Etendue des terres arpentées dans cette agence : 212,234 acres.

Le prix de vente est de vingt centins par acre.

CANTONS. — (*Comté du Lac Saint-Jean.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Albanel	A. B. et I à VII	36,422	Au point de vue de la colonisation, ce canton a une valeur réelle. Le sol est des plus fertiles. En partie sablonneux et en partie argileux. Bois : épinette en quantité, sapin, bouleau, cyprès, frêne, pin rouge, etc. Le bois est long et d'une bonne grosseur. Pouvoirs d'eau.
Demeules	II à VII	15,698	Les deux tiers du terrain peuvent servir à des fins de colonisation. Certains endroits même sont dans des conditions fort avantageuses. Les essences forestières sont très variées. L'épinette blanche est abondante et propre à faire du bois marchand.
Dufferin	I à VII	30,195	Les lots sont du sol le plus riche que l'on puisse trouver, uni, sans roches, traversés partout par des ruisseaux. Bois franc et mou d'une grosse pousse. Les lacs et rivières fourmillent de poissons d'excellente qualité. Excellentes places pour des moulins.
Normandin	Nord-sud et I à IX	33,109	Très bon centre pour des exploitations agricoles. Le terrain se prête bien à toutes les cultures. Les espèces de bois dominantes sont l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès, le tremble, etc. Des chemins partout

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.—*Suite.*

(PARTIE NORD-OUEST.)

CANTONS. (*Comté du Lac Saint-Jean.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
PARENT	II à XVI	36,834	En approchant de la rivière Tikouapé la qualité du sol ne laisse rien à désirer. Tous les lots faisant front à la rivière Mistassini sont très propres à la culture et présentent beaucoup d'avantages aux nouveaux colons par la proximité de la rivière, navigable jusqu'à sa première chûte. Il y a actuellement un bateau qui fait le service sur la rivière Tikouapé. Bois mêlés et pouvoirs d'eau importants. Peintures et ocres en abondance.
PELLETIER	I à VI et rang de la rivière Mistassibi	31,125	Terre fertile, facilement exploitable et offrant aux cultivateurs et colons d'exceptionnels avantages. Traversé par de superbes rivières, et notamment par la Mistassibi, la Mistassini et la rivière aux Rats. Un grand chemin de colonisation traverse le centre du canton. Du bois de toutes les essences. L'établissement des RR. PP. Trappistes est situé dans ce canton. Excellents pouvoirs d'eau.
RACINE	I à VIII	28,851	Entouré par le Lac Saint-Jean et la rivière Mistassini. Surface absolument plane et régulière et terre de bonne qualité. Au centre du canton, une savane inculte. Grands bois verts consistant en sapin, cyprès, épinette de toutes les qualités.
		212,234	

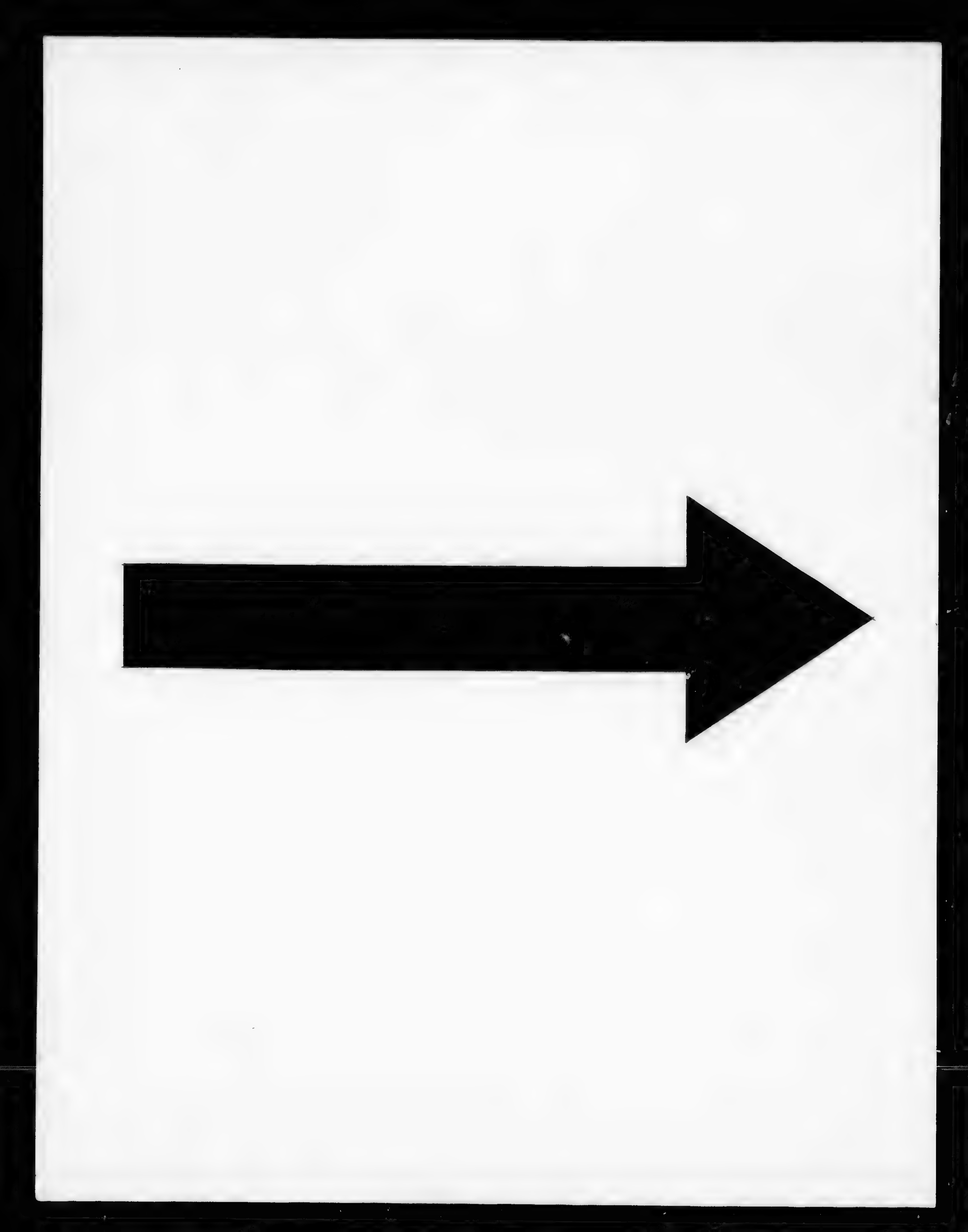
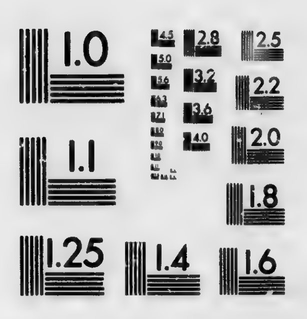
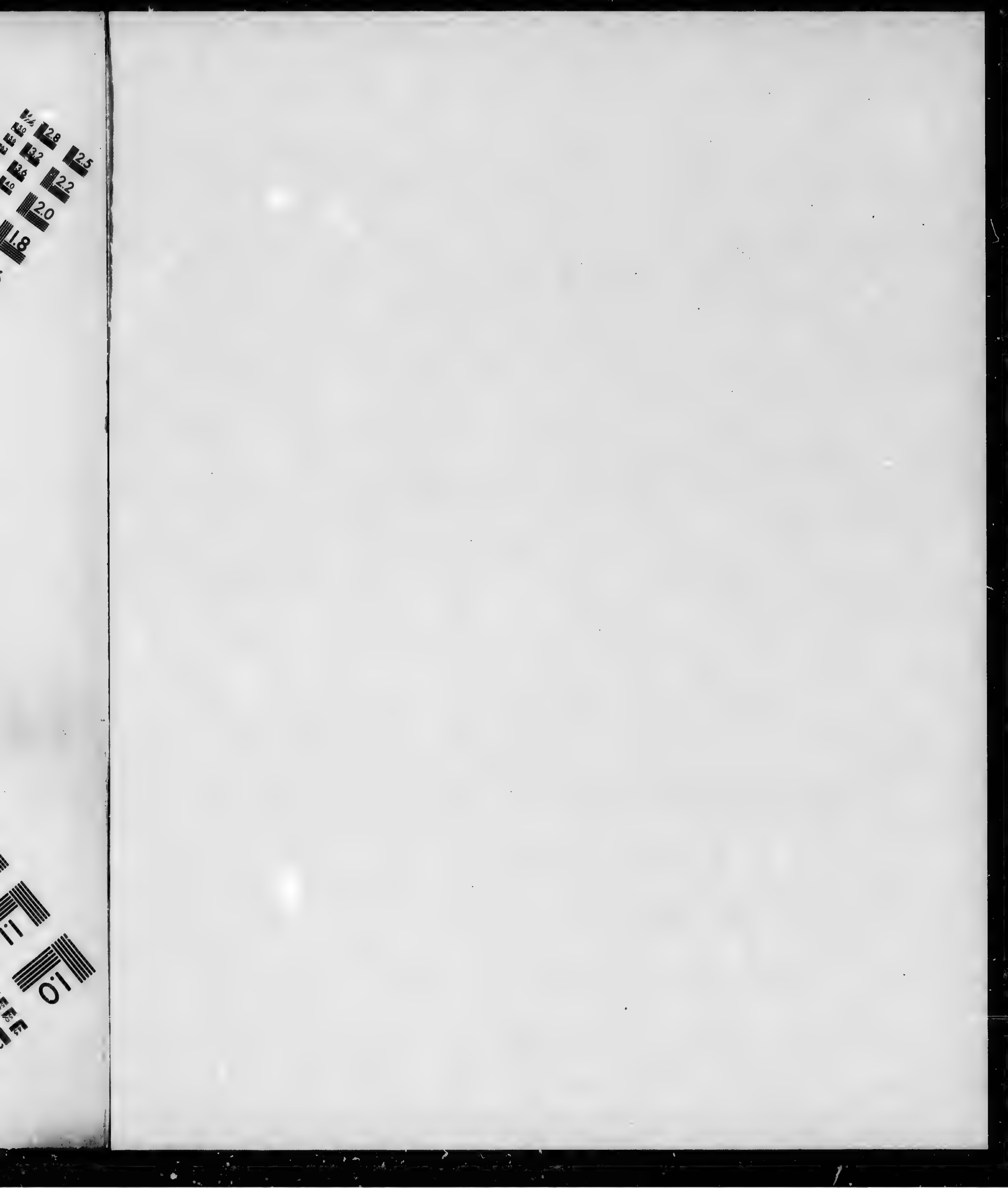


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



Agence du Lac Saint-Jean.

(*Partie centrale.*)

Agent : Sévérin Dumais, d'Hébertville.

On communique avec cette agence par le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean jusqu'à Chambord, et de Chambord à trois milles d'Hébertville par l'embranchement du chemin de fer de Chicoutimi.

Les terres arpentées dans cette agence embrassent une étendue de 204,358 acres.

Prix des terres : vingt centins l'acre.

CANTONS. — (*Comté du Lac Saint-Jean.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Caron	A et I à IX	19,592	Sol de qualité supérieure et avantageux à la colonisation. Le bois consiste surtout en épinette, cèdre, bouleau, etc. Lacs fort poissonneux.
Delisle	III à VII et rangs I. II. III de l'Ile d'Alma	16,264	Terrain de première qualité, et dépourvu de roches. Du sapin, du bouleau et de l'épinette comme bois dominants. Peu de pin. L'Ile d'Alma a un sol très riche et est fortement boisée d'espèces mélangées, volumineuses et élevées. Le poisson abonde.
Dequen	I à XV	41,186	Ce canton, d'envron 70 milles carrés, est pour moitiéipropre à la culture. Arrosé par la rivière Metabetchouan et plusieurs lacs généralement très poissonneux.
Augmentation de Dequen	A. B. C.	35,000	Les rangs A, B, C sont des lopins considérables de terre forte argileuse de première classe. Il n'y a aucune roche, ni colline, ni montagne. Des lacs et de magnifiques ruisseaux le sillonnent.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.—*Suite.*

(PARTIE CENTRALE.)

CANTONS. — (*Comté du Lac Saint-Jean.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LABARRE	I à IX et rang du Saguenay	17,610	De bonne qualité agricole pour les trois quarts. Ce terrain n'exige pas un grand coût pour sa première préparation à la culture. Il y a de magnifiques alluvions de chaque côté de la rivière Bédard, depuis le 7ième rang jusqu'au 10ième. Le bois a été dévasté par l'incendie.
MÉSY	II et III rang Ouest et II. III. rang Est et IV et V	6,545	Aspect montagneux en certains endroits et peu propre à la culture. Terrain d'assez bonne qualité ailleurs. Bois de toutes les essences et d'une grande hauteur surtout dans la vallée de la Belle Rivière. Lacs poissonneux et bons pouvoirs d'eau.
METABETCHOUAN.......	II à VII	10,405	Le sol, dans les rangs 3, 4 et 5 sans être de qualité supérieure, permet de former de bons établissements agricoles. Il est préférable dans les rangs 6 et 7. Ce canton est à proximité du chemin de fer. La forêt a été ravagée par l'incendie.
SIGNAY...................	IV et X	664	Ce canton est à peu près entièrement occupé ; il ne reste plus que quelques lots. Le terrain est d'une grande fertilité.
ST. HILAIRE.............	I à VI et rangs des lacs à la Carpe et de la rivière Metabetchouan	35,266	La vallée de la Belle Rivière, le voisinage du lac des Cèdres, la rive droite de la rivière Metabetchouan et une partie des 2ième et 4ième rangs offrent quelques lopins de bonne qualité. Le reste du canton est d'un sol très pauvre. Les lacs fourmillent de poisson.
TAILLON	I à VI	23,126	Sol de première qualité, notamment à l'est de la ligne centrale. Pas de roches mais une grande savane entre la rivière Péribonka et le lac Saint-Jean. Le sous-sol de cette savane est d'excellente terre, et peut facilement être égoutté. La terre dans ce canton est propre à toutes les cultures. Bois mêlés.
		204,358	

Agence du Lac Saint-Jean.

(*Division est.*)

Agent : A. Sturton, Chicoutimi.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur, de Québec à Chicoutimi, ou encore le chemin de fer du lac Saint-Jean, de Québec à Chambord, et de ce dernier endroit à Chicoutimi.

Etendue des terres arpentées dans cette agence : 303,679 acres.

Prix de vente : vingt centins l'acre.

CANTONS. — (*Comté de Chicoutimi*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Bagot	I à VI et IX. XI. XII et N.-E., S.-O.	16,700	Terre de bonne qualité du côté nord et rocheuse et accidentée du côté sud. Le feu a détruit une grande partie de bois.
Boileau	I à VII et rangs A.B.	31,420	Impropre, en général, à la culture et aux établissements. Bois de peu de valeur. Tous les lacs du canton sont remplis de truite. De bonnes places de moulins sur toutes les rivières.
Bourget	I. II. III. IX et rangs Est, Ouest C. D.	17,556	Magnifique canton d'une grande valeur pour la colonisation. Terre de bonne qualité, supérieure même en plusieurs endroits. De bons pouvoirs d'eau sur le 7ième rang.
Chicoutimi	I. III. V. VII. IX et rang S.-O.	1,385	Ce canton compte déjà de nombreux établissements. Le sol est bon. Pas de bois.
Falardeau	I à III	11,642	Généralement accidenté et montagneux. Peu de bois de commerce. Carrière de pierre à chaux dans le 3ième rang.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.—*Suite.*

(DIVISION EST.)

CANTONS. (*Comté de Chicoutimi*)	Rangs disponibles	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
FERLAND	Ouest et Est du bras Hamel et Ouest et Est de la riv. Ha! Ha!	18,454	Ce canton se trouve sur les côtes de la baie des Ha! Ha. Généralement accidenté, avec vingt pour cent de terrain colonisable. Le sol est une terre sablonneuse. Les rangs Est et Ouest du bras Hamel sont les plus avantageux. Peu de bois. Importants pouvoirs d'eau.
HARVEY	A et I à VI	25,050	Un quart de bonne terre. Bien boisé et un peu de bois de commerce.
JONQUIÈRES	I à IX et rangs Nord, Sud	8,332	A l'exception de quelques petits espaces rocheux, tout ce canton renferme de bonne terre. Bois: bouleau, épinette blanche et un peu de pin. Indices de mines de mica.
KÉNOGAMI	I à V et rangs Nord, Sud et A.	41,115	La plupart des lots sont susceptibles d'être avantageusement cultivés. Le terrain est assez fertile et exige peu de chose pour sa première préparation. Magnifiques pouvoirs d'eau fournis par les rivières.
LATERRIÈRE	I à XIV	12,500	Dans plusieurs rangs, l'incendie a détruit le bois. La terre est de bonne qualité.
OTIS	I à VII et rang A.	30,250	Le sol est généralement d'une bonne qualité dans les 3, 4 et 5ième rangs et au sud-est du lac Otis. Au nord-ouest du lac, une grande partie est terre inculte. Peu de bois de commerce.
PERIGNY	A. B. C. D. E. F. G.	15,512	Nature montagneuse, et généralement peu propre à la culture. Peu de bois de commerce. La rivière Saint-Jean forme plusieurs pouvoirs d'eau.
SIMARD	I à IX et rang A.	22,200	A l'est de la rivière Shipsaw, le bois a été détruit par le feu. Ce canton est, pour une bonne moitié, très propre à la culture et bien boisé dans les 3 et 4ième rangs. Les défrichements dans le rang A sont déjà considérables.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.—*Suite.*

(DIVISION EST.)

CANTONS. — (*Comté de Chicoutimi*)	Rangs dis-ponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SIMON....................	I et II	1,000	Bon pour lots à bois de chauffage seulement. Rocheux.
SAINT-GERMAIN........	I à III et rangs A. B. C. D. E. F. H.	15,976	Le terrain est surtout de bonne qualité entre la rivière Sainte-Marguerite et le Saguenay. Certains endroits absolument incultes. Les lacs sont très poissonneux. Bons pouvoirs d'eau.
TACHÉ..................	I à VI	21,944	Ce canton, situé au nord de la rivière Saguenay, renferme une excellente terre arable propre à des établissements de première classe. Les bois de toutes les espèces y croissent en abondance. Nombre de pouvoirs d'eau peuvent être utilisés pour l'intérêt futur des colons.
TREMBLAY	VI à X	12,635	Les trois quarts de bonne terre. Fort argileux dans le 10ième rang. L'épinette noire et l'épinette rouge sont les essences de bois dominantes.
		303,679	

Agence du Saguenay.

Agent : Eug. Caron, de Tadoussac.

On communique à cette agence, de Québec à Tadoussac, par le bateau à vapeur et par le chemin de fer de Québec, Lac Saint-Jean et Chicoutimi.

L'étendue des terres arpentées dans cette agence est de 307,154 acres.

Le prix des terres est de vingt centins par acre.

CANTONS. — (*Comté du Saguenay.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Albert	I à VI et rangs A. Ouest et Est	23,430	Ce canton offre un champ fertile à la colonisation. Quoiqu'accidenté, le sol est d'excellente qualité. Bien boisé et beaucoup de cèdre propre à la construction. Truite et saumon.
Bergeronnes	I à IV et rangs A B	22,740	S'il y a des montagnes, il y a aussi de belles vallées avec terrain colonisable. Forêt offrant toutes les essences : épinette, sapin, bouleau, cèdre, frêne, pin, merisier, etc. Dans la partie nord le bois est brûlé. Les rivières regorgent de truite.
Escoumains	I à VII	26,371	Les lots des rangs 1 et 2 sont presque tous occupés. Certaines étendues de bonne terre. Bien boisé dans les rangs 1 et 3.
Iberville	I à IX	17,586	Le terrain est d'une bonne qualité, mais quelque peu entrecoupé par des rochers. Riche pousse de bois dans les 7e, 8e et 9e rangs.
Laval	I à V	5,603	Ce canton n'offre guère d'avenir pour des établissements agricoles. L'épinette, le pin gris, le sapin, le bouleau, etc., croissent ici. On trouve en abondance le sable magnétique.

AGENCE DU SAGUENAY.—*Suite.*

CANTONS. (*Comté du Saguenay.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
MANICOUAGAN..........	I à VI et rangs de la Pointe aux Outardes.	27,027	Aspect agréable comme site. La partie sud est moitié en savane mais toute la partie nord est composée de terre noire. Les loups-marins abondent sur les battures. Dépôts d'ocre ferrugineuse.
DUMAS..	I à II Est I Ouest	77,000	Les ressources de ce canton qui vient d'être arpenté sont considérables au point de vue de la colonisation. C'est un sol riche et fertile. Admirablement boisé de bouleau, cèdre, sapin des deux côtés du chemin Saint-Etienne et au sud du lac Chicot. Dans la vallée du Petit Saguenay, le sol et le bois sont de qualité supérieure. Lacs poissonneux.
SAGUENAY.........	A. et I. II	1,750	Environ la moitié de terre excellente ; le reste de qualité variée et montagneux.
TADOUSSAC...............	I Est, I. II Ouest, rang Bergeronnes, rang Est et Ouest d'Albert, rang de la rivière à Baude.	8,680	Déjà considérablement colonisé. Etendues éparses de bonne terre. En divers endroits la terre est sablonneuse et rocheuse.
(*Comté de Charlevoix.*)			
CALLIÈRES	I à IV et X et rang Nord	14,219	Dans les 4e, 5e, 8e et 9e rangs, le sol est bon. Les autres parties sont très rocheuses. Tous les lacs du canton sont remplis de truite. Bons pouvoirs d'eau.
CHAUVEAU.........	I à III	16,209	Sol d'assez bonne qualité. Bien boisé d'épinette, de bouleau, etc.
DE SALES................	I à VIII et rangs A. B. D. E.	13,607	Quelques petits vallons de bonne terre—mais rocheuse. Boisé en épinette et sapin.

AGENCE DU SAGUENAY.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Charlevoix.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SETTRINGTON...........	III à VI	590	Un certain nombre de lots seulement à vendre dans les rangs indiqués, car la plus grande partie du canton est colonisée. Le sol est d'excellente qualité, bien que rocheux par endroits.
(*Comté de Chicoutimi.*)			
LABROSSE	I à VI et rangs A B	43,738	Le sol est assez bon, excepté toutefois les parties se trouvant le long du portage qui conduit du Saguenay à la rivière Ste. Marguerite. Les lacs sont poissonneux en truites.
SAINT-JEAN.......	I à III	8,574	Nombreuses vallées entourées de hautes montagnes. Un certain nombre de lots propres à la culture. Bois de commerce : épinette et cèdre.
		307,154	

7

RÉGION DE LA CHAUDIÈRE.

On compte dans cette région, qui comprend une agence et une sous-agence, 420,994 acres de terres arpentées et offertes en vente.

Dans la première agence, le prix de vente des terres est de quarante centins par acre ; dans la sous-agence, qui renferme des terres exclusivement situées dans le comté de Dorchester, le prix exigé pour chaque acre de terre est de trente centins.

Agence de la Chaudière.

Agent : Wm. B. C. De Léry, de Saint-François, comté de Beauce.

Les communications sont le chemin de fer Québec Central de Lévis à Saint-François de Beauce, et les chemins ordinaires de Saint-François à toutes les parties de l'agence où les établissements sont commencés.

CANTONS. — (*Comté de Beauce.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Adstock	I à XV et A	39,540	Sol généralement propre à la culture. Convient pour pâturages. Montagneux dans la partie ouest. La partie Est est colonisée. Bois : pin et épinette. Les lacs à la Truite et le petit lac Saint-François très poissonneux. Mines d'amiante.
Aylmer	I. II. IV à VIII	15,900	Sol de bonne qualité, quoique rocheux et montagneux. Beaucoup d'épinette. Communications faciles.
Broughton	III. IV et VII	500	Ce canton est presqu'entièrement colonisé. Quelques lots à vendre dans les rangs indiqués dans une autre colonne. Montagneux, mais sol bon. Mines d'amiante.

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Beauce.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
FORSYTH	I à VIII	12,040	Sol généralement bon et uni. Bois : épinette, peu de pin.
GAYHURST	I à X	24,215	Bien arrosé dans toutes ses parties ; quelques-uns des cours d'eau sont considérables et forment plusieurs bonnes places de moulins. Du 5ième au 10ième rang, la terre est excellente. Bois franc et mou.
JERSEY	II à VIII	20,896	Sol bon en général et couvert de bois franc. Bonne quantité d'épinette marchande. Propre à la colonisation.
LAMBTON	III à VII et chemin Lambton.	7,460	La majeure partie des lots vacants sont de qualité inférieure.
LINIÈRE	I. II. Est, chemin Kennebec, chemin Etchemin, sections A. B. C	20,160	Terre bonne pour la culture. Un peu rocheux. Bois : épinette et bon cèdre. Traversé par le chemin de Kennébec.
MARLOW	I à XI et A. B	36,400	Bien adapté aux fins agricoles et très belle terre, principalement le long des rivières Chaudière et Samson. Epinette de qualité supérieure, mais peu de pin. Mines d'or et d'argent.
METGERMETTE NORD	I à X et A	22,240	Le terrain est généralement onduleux et très propre à la culture. Beaux bois de construction et bonnes érablières.
METGERMETTE SUD	I à XII	18,788	Les six premiers rangs sont d'une excellente qualité et le terrain est uni. Les autres rangs se prêtent beaucoup moins à la culture. Plusieurs lacs et rivières poissonneux. Places de moulins.
PRICE	I à VI et A. B	8,775	Susceptible de culture presque partout. Il reste une assez grande quantité de bois de commerce pour les besoins de la colonisation.
RISBOROUGH	I à IV et VI à XVII	47,427	Sol en général excellent. Il est quelque peu pierreux, mais en même temps très fertile. Bois : un peu de pin et beaucoup d'épinette de qualité supérieure. Indices de mines d'argent.
SHENLEY NORD	IV. VI à X et XIII	1,319	Terrain bas et marécageux. Un assez bon nombre de lots propres à la culture.

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Beauce.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SHENLEY SUD...........	V à XII	5,917	Terrain comparativement plan. Bonne terre suffisamment fournie d'eau. Bois : épinette.
TRING	I. IV. V. VII à X	1,700	Ce canton est en partie établi, quoiqu'il reste encore un certain nombre de lots disponibles. Propre à la culture.
(*Comté de Mégantic.*)			
COLERAINE.......	I à XIII et A. B	15,036	Généralement montueux et sol de qualité inférieure. Le feu a notablement dévasté les bois. Ce canton est riche en amiante.
THETFORD..................	V. VI. IX à XI et A	6,140	Les terres depuis le 4ième jusqu'au 11ième rang sont pour la plus grande partie des terres incultes, terres à bois, minières. Grandes érablières. L'industrie de l'amiante s'y développe rapidement.
(*Comté de Dorchester.*)			
WATFORD.....................	I à XI et B. C. D. E	27,217	Canton très fertile et offrant de grands avantages à la colonisation. Le 8ième rang est presque tout en savanes. Bois mêlé, et très belles érablières.
		331,670	

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE.—*Suite.*

Sous-agent : J. E. CAYOUETTE, de Sainte-Claire, comté de Dorchester.

On communique avec cette sous-agence, de Lévis à Saint-Anselme, par le chemin de fer Québec Central ; et de Saint-Anselme jusqu'à Sainte-Claire, en voiture ordinaire.

CANTONS. — (*Comté de Dorchester*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BUCKLAND.............	III à VII	450	En partie colonisé. Propre à la culture, bien que montagneux et rocheux.
CRANBOURNE...........	II. III. V. XI à XIV	6,600	Sol bon ; en partie rocheux et inégal. Bois mêlé : Erable, merisier, épinette, etc.
LANGEVIN.............	I à XIII et A. B. C.	53,883	Susceptible presque partout d'une excellente culture. Les bois de construction abondent ; le cèdre est commun Ce territoire est presque partout extrêmement plan et peu rocheux. Arrosé par de magnifiques rivières.
STANDON..............	I à XII	14,366	Le pays est montagneux et rocheux, mais couvert de bon bois. Excellent bois de commerce dans les 2 et 3ième rangs, et beaucoup d'érablières partout. Le terrain est de bonne qualité en général.
WARE.................	I à XIV	14,025	La terre est bonne, excepté dans les rangs 6, 7 et 8ième. La forêt se compose en grande partie de bois franc. Belles sucreries et beaucoup d'épinette.
		89,224	

RÉGION DU BAS SAINT-LAURENT.

On comprend dans les limites de cette grande région les agences de Rimouski, de Grandville et de Montmagny.

L'étendue totale des terres arpentées et mises en vente dans ces diverses agences est de 1,910,695 acres.

Le prix des terres est fixé à trente centins l'acre.

Agence de Rimouski.

(Division Est.)

Agent : Alexander Fraser, de Matane, comté de Matane.

Les voies de communication sont le chemin de fer Intercolonial, de Lévis à la résidence de l'agent. De Matane, on atteint les autres parties de l'agence par les chemins ordinaires.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 293,130 acres.

CANTONS. (*Comté de Matane.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Cherbourg..	I à VII	44,760	Sol très fertile et offrant d'abondantes ressources aux cultivateurs. Un certain nombre de collines plus ou moins élevées, mais toutes propres à être colonisées. Arrosé par un grand nombre de rivières et offrant de beaux pouvoirs d'eau.
Dalibaire	I à VIII	60,040	Terrain fort propice à la culture du blé, des pois, de l'orge, de l'avoine, des patates et du foin. Les légumes y viennent aussi très bien. On trouve ici du bouleau, de qualité supérieure, en très grande quantité et d'une exploitation facile.
Matane.........	I à XIV	63,695	Bonne terre, boisée en épinette, cèdre, merisier, bouleau, érable, sapin, etc. Le blé, l'avoine et le foin peuvent y être cultivés avec succès. Bons pouvoirs d'eau pour des moulins.

AGENCE DE RIMOUSKI.—*Suite.*

(DIVISION EST.)

CANTONS. — (*Comté de Matane.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
MCNIDER..................	IV à XII	13,180	Sol excellent. Bien boisé et bien arrosé. L'Intercolonial et le chemin Matapedia traversent le dernier rang.
ROMIEU (partie)........	II à VIII	27,658	Canton suffisamment arrosé et boisé de bouleau blanc, épinette, cèdre, sapin, etc. Montagneux en arrière. Sol excellent.
SAINT-DENIS......	III à XI	30,000	Terrain uni, en général. Sol très bon et végétation très vigoureuse. Le bois de commerce est quelque peu épuisé. Erable et merisier dans les rangs en arrière.
TESSIER....................	I à XIV et rangs de la rivière Matane	43,857	Terrain de qualité supérieure et plateaux richement boisés de merisier, érable, etc. Eminemment propre à la culture partout.
		293,130	

Agence de Rimouski.

(*Division ouest.*)

Agent : PIERRE DRAPEAU, de Rimouski, comté de Rimouski.

De Lévis à la résidence de l'agent, on communique par le chemin de fer Intercolonial. Les chemins ordinaires conduisent aux différentes parties de l'agence.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 436,551 acres.

Prix des terres par acre : trente centins.

CANTONS. — (*Comté de Matane.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
AWANTJISH	I à VII, rang S. O	25,980	Un centre important de colonisation, ayant l avantage d'être traversé par l'Intercolonial et le chemin Matapedia. Le sol est beau presque partout et la forêt est riche en sapins, cèdres, bouleaux, épinettes et merisiers.
CABOT	I à XI, rang chemin Kempt	19,830	Onduleux et généralement propre à la colonisation et traversé par l'Intercolonial et les chemins Kempt et Matapédia. Les principaux bois sont l'épinette, le merisier, l'érable et le cèdre.
CASUPSCULL.	I à IV, rang chemin Kempt	22,247	Le feu a ravagé une partie de la forêt. Ce canton, dont le 1er rang est traversé par l'Intercolonial et les chemins Kempt et Matapedia, est bien adapté à la culture. Les lacs sont poissonneux et la rivière Casupscull abonde en saumon et truite.
HUMQUI	A. B et I à VI	24,698	L' "Intercolonial" traverse ce canton qui est admirablement situé et offre beaucoup d'avenir à la colonisation. Un grand nombre de lacs, tous poissonneux, sont la source de nombreux ruisseaux qui sillonnent ce canton en tous sens. Le feu a détruit une quantité considérable de bois. On trouve cependant encore en abondance, l'épinette, le merisier, l'érable et le cèdre.

AGENCE DE RIMOUSKI.—*Suite*.

(DIVISION OUEST.)

CANTONS. — (*Comté de Matane*).	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LEPAGE	I à III	16,730	Le sol est de très bonne qualité, c'est une terre jaunâtre, argileuse, presque partout. Le feu a détruit beaucoup de bois ; néanmoins une nouvelle pousse se fait voir presque partout. Bons pouvoirs d'eau. Le chemin Matapédia traverse ce canton.
MASSÉ	I à VIII	49,985	Terrain égal et sol d'excellente qualité. Ce canton est en outre richement boisé, surtout d'érable et de cèdre, et sillonné de belles rivières. Lacs poissonneux.
MATALICK	I à V rang B	28,026	Le rang près de la rivière est en partie montagneux. En général, le sol est propre à la culture. Le feu a beaucoup amoindri la forêt. On trouve cependant du cèdre en abondance. Ce canton est sur la route de l'Intercolonial.
NEMTAYÉ	I à VII	34,530	Ce canton est montagneux, mais ces montagnes, fort élevées, sont entourées de vallées magnifiques et d'une grande étendue. Le sol est généralement très beau et les établissements de colonisation prospères. Brûlés sur les bords de la Matapédia. Bois : merisier, bouleau, érable ; du cèdre en abondance.
(*Comté de Rimouski.*)			
BÊDARD	I. II. III et VII à X	36,027	Les terres sont assez bonnes sauf un ou deux rangs. Ce canton est montagneux, surtout dans la partie nord-est. Le bois est large et gros et de bonne qualité. Le pin a été exploité en partie. Il y a du cèdre, de l'épinette et du sapin.
BIENCOURT	I à III	15,592	Canton vallonneux, avec de bonnes terres. Le bois de construction, surtout l'épinette, est très commun et très beau. Le pin est rare. Ce canton est arrosé par plusieurs lacs et rivières.

AGENCE DE RIMOUSKI.—*Suite.*

(DIVISION OUEST.)

CANTONS. — (*Comté de Rimouski.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHENIER	I. II	12,123	Une bonne partie propre à la création d'établissements agricoles. Il y a des montagnes, mais elles se prêtent très bien elles-mêmes à la culture. Beaucoup de cèdre et de bouleau; aussi érablières. Lacs poissonneux.
DUQUESNE	A. B. et I à V et IX à XI	46,850	Les colons peuvent créer ici de bons établissements. Le sol est partout de bonne qualité, excepté aux environs du lac Macpès. Le 1er rang est à peu près établi. Sucreries à exploiter.
FLEURIAULT	I à VI	8,473	Sol excellent. On rencontre différentes espèces de bois, surtout l'érable. Bien boisé. Ce canton est traversé par le chemin Taché.
FLYNN	I à III	14,235	Ce canton est un des beaux terrains du comté de Rimouski et est nécessairement appelé à devenir un bon centre agricole. Le sol est une espèce de terrain d'alluvion. Ce canton est parsemé de rivières et de superbes lacs, tous très poissonneux. La forêt se compose de bois de toute espèce : cèdre, épinette, sapin, bouleau, bois francs, etc.
MACPÈS	A. B. et I à X	47,565	Des plus avantageux pour la colonisation. Les rangs 4, 5, 6, 8, 9 et 10 sont même remarquables sous plus d'un rapport. Le terrain est très plan et le sol fertile. Bois de toutes sortes, surtout de l'érable, et très riches cèdrières. De nombreux lacs et rivières fertilisent ce beau canton.

AGENCE DE RIMOUSKI.—*Suite.*

(DIVISION-OUEST.)

CANTONS. (*Comté de Rimouski.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
NEIGETTE...................	I à VII et IX	15,560	Ici le sol est uni et couvert de bois de la plus belle venue, tels que l'érable, le merisier, le frêne et le cèdre. Il reste encore une grande quantité d'épinette propre au commerce. Ce canton offre beaucoup d'avenir aux colons.
OUIMET ......".........	I à IV	18,007	Belle étendue de terrain et sol d'excellente qualité. Le bois est d'une très belle venue et de bonne qualité. Beaucoup de cèdre.
		436,551	

Agence de Grandville.

Agent : CLÉOPHAS MICHAUD, Fraserville, comté de Témiscouata.

Les voies de communication sont le chemin de fer Intercolonial, de Lévis à la résidence de l'agent ; et de là, chemins ordinaires pour se rendre aux différentes parties de l'agence.

Le chemin de fer Témiscouata, de la Rivière-du-Loup à Edmunston, se trouve aussi à traverser un bon nombre de cantons de cette agence.

Etendue de terres disponibles dans cette agence : 637,337 acres.

Prix des terres par acre : trente centins.

CANTONS. — *Comté de Kamouraska*	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BUNGAY	III à IX	25,547	Terre féconde et productive dans les premiers rangs, mais à partir du 6ième rang jusqu'au 9ième rang, le sol est rocheux et impropre à la colonisation. Les bois ont été en partie ruinés par les chantiers.
CHABOT	I à XII	60,732	La partie sud du canton, comprise entre les 7, 8, 9, 10, 11 et 12ième rangs offre un sol argileux, propre à la culture et couvert généralement de bois franc. Terrain accidenté sur une bonne étendue. Lacs assez poissonneux.
CHAPAIS	I à XII et A. B.	50,880	Une bonne étendue de terre colonisable dans les 8 premiers rangs. A partir du 9ième rang, le terrain est inégal, bouleversé et rocheux. Lac de l'Est poissonneux.
IXWORTH	V. VII à XVI	41,108	Montagneux dans toute son étendue. Sol propre à la culture le long des rivières. Bois mêlé, mais la plus grande partie du bois de construction a été enlevée.

AGENCE DE GRANDVILLE.—*Suite.*

CANTONS. — *Comté de Kamouraska*	Rangs disponibles-	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
PAINCHAUD	I à VII rangs A.B.	40,762	Sol assez bon sur le chemin Taché, mais de qualité inférieure ailleurs. Bois : épinette, bouleau, sapin et beaucoup de cèdre.
PARKE	V à VIII et A. B.	26,289	Sol onduleux et très rocheux : la forêt a été presqu'entièrement détruite par le feu.
POHENEGAMOOK	I à X	34,796	Quelques terrains médiocres dans les 1er et 2ième rangs, mais partout ailleurs la terre est bonne pour toute espèce de culture. Ce canton est important comme centre de commerce à cause de son beau lac et des communications par eau de ce lac à la rivière Saint-Jean. Bois de toute espèce. Le pin a été enlevé.
WOODBRIDGE	II à IX	16,504	Les cinq premiers rangs sont propres la culture. Le reste est de qualité médiocre. Le bois a été presque tout brûlé.
Comté de Témiscouata.			
ARMAND	A. B. C. D. E. et I. II. IX. X. XI. XIII et XIV	19,311	Très montagneux, avec certaines petites étendues de terre cultivables entre les montagnes. Les principaux bois sont le sapin, le cèdre et l'épinette. Des érablières en plusieurs endroits. Le bois de pin y est rare.
BEGON	I à VIII A. B.	17,017	Les derniers rangs sont exceptionnellement beaux et d'un sol très propre à toute sorte de culture. Les premiers rangs sont rocheux. Le bois de construction a été notablement amoindri par les incendies.
BOTSFORD	I. II et VII à IX	26,394	Excellentes terres, éminemment propres à être livrées à la colonisation. Il y a quelques montagnes, mais elles sont presque toutes de terre. Bois gros et long et sucreries très étendues.
CABANO	I à XIII	45,562	Sol de bonne qualité, surtout dans les huit derniers rangs. Particulièrement propre à la culture du foin en certains endroits. Bois mêlés, mais le cèdre domine.

AGENCE DE GRANDVILLE.—*Suite.*

CANTONS. — *Comté de Témiscouata*	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DEMERS	I à VIII	27,048	Ce terrain est très avantageux à la colonisation. Quelque peu accidenté. La culture peut y être être exercée avec profit, surtout sur le parcours du chemin Taché. Bois mêlés.
DENONVILLE................	I à VIII rang A	7,440	La qualité du sol dans près des deux tiers de ce canton est d'assez bonne espèce. Un peu rocheux cependant dans les trois premiers rangs. Bois : cèdre, pin et épinette. Bonnes sucreries.
ESTCOURT	I à VIII	43,238	Ce canton, dont le sol est généralement plan, peu rocheux et bien arrosé, offre une belle perspective au colon. Il n'y a pas d'endroits où le terrain ne soit de bonne qualité et partout cultivable. Pourvu en outre de bois excellent et d'une rivière assez considérable.
HOCQUART	I. III à VII rangs A.B	9,120	Terrain montueux et inégal. Dans les 5e, 6e, 7e et 8e rangs de belles érablières. En général, assez passable pour la culture.
PACKINGTON.......	1 à XIII	41,484	Un magnifique centre pour la colonisation. Le sol est presque partout propre à la culture. Le bois est généralement très gros et très long. Le bois franc domine, et l'on rencontre très souvent de grandes et belles érablières, propres à établir de belles sucreries. Bons pouvoirs d'eau sur les rivières.
RAUDOT.	I à VIII et A	31,225	De fort bonnes terres, avec des sucreries sur presque tous les rangs. Les principaux bois sont le sapin, le bouleau, le merisier et l'érable. Lacs nombreux et excellents pour la pêche.
ROBINSON	I à V	11,496	Terre excellente et luxuriantes forêts. Erable, hêtre, merisier, sapin et épinette. Ce canton est sillonné de rivières et ruisseaux.

AGENCE DE GRANDVILLE.—*Suite.*

CANTONS. — *Comté de Témiscouata.*	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Robitaille	I à VIII	19,137	Quoiqu'un peu rocheux, le sol est généralement bon partout, excepté sur la chaîne de montagnes au nord de la Touladi. Excellents fonds d'ormes et de frênes sur les bords de cette rivière. Lacs poissonneux.
Viger	II. III. V VII et IX	5,452	Il y a déjà ici un bon nombre d'établissements. Le sol est rocheux par endroits, mais il y a beaucoup de terre cultivable. Belles érablières et beaucoup de cèdre.
Whitworth.............	III à XII nord et sud chemin Témiscouata	36,845	D'une manière générale, ce canton est peu propre à la culture. Les bois ont été dévastés par l'incendie.
		637,337	

Agence de Montmagny.

Agent : J. E. Casgrain, de L'Islet, comté de L'Islet.

Sous-agent : Etienne Michon, de Montmagny.

Le chemin de fer Intercolonial nous conduit de Lévis à l'agence de Montmagny. De Montmagny, aux différents cantons compris dans l'agence, on prend les chemins ordinaires.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 439,356.

Le prix des terres est de trente centins par acre.

CANTONS. — (*Comté de Montmagny*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Armagh (partie).......	I	1,250	Rocheux. Quelques bonnes terres propres à la colonisation.
Ashburton..............	I. II. VI à IX et A. B. C. D.	17,634	Le sol est généralement de terre jaune et grise. Le bois dominant est l'épinette, le sapin, le merisier et l'érable. La partie cultivable est en partie colonisée.
Bourdages...............	I. IV. V. IX. X et A. B.	19,695	Terrain un peu pierreux, avec quelques lots seulement cultivables dans les rangs 6, 9 et 10. Le bois de construction, surtout l'épinette, est commun. Bons pouvoirs d'eau.
Montminy	I. V. VI. N. E. VI. S. O.	13,148	Ce canton est déjà établi sur plusieurs rangs. Le sol est bon, mais rocheux. Bien boisé.
Panet.....................	I à XII	39,719	Bonnes terres jaunes et grises, avec terre glaise dessous et point de roches. Bois : cèdre et épinette, et quelques savanes toutes faciles à égoutter.
Patton.....................	I à VII	21,245	De bonne qualité et favorable à la culture. Le 5ième rang est déjà presqu'entièrement colonisé. Tous ces terrains sont peu rocheux et couverts de différents bois. Beaucoup d'érable, de merisier et d'épinette.

AGENCE DE MONTMAGNY.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de Montmagny*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ROLETTE	I à VII	27,600	Les 1er, 2ième, 6ième et 7ième rangs offrent seuls quelques terrains propres à la culture. Accidenté et montueux. Ce canton est entrecoupé de rivières et ruisseaux et possède de riches érablières.
TALON........................	I à X	55,643	La qualité du sol est assez bonne, surtout à partir du 6ième rang en allant vers le sud jusqu'à la frontière. Rocheux et montagneux. Le bois franc domine et est d'une belle venue.
(*Comté de L'Islet.*)			
ARAGO........................	I à VII	23,737	A l'exception du 7ième rang, le sol est généralement très propre à la culture. L'épinette blanche abonde. Il y a aussi du merisier et du cèdre. Quantité de petits lacs et plusieurs pouvoirs d'eau.
ASHFORD...	II à XI	28,863	La terre est généralement pauvre et raboteuse et certaines étendues seulement présentent quelques avantages pour la colonisation. Les principaux bois sont le cèdre, le merisier, l'épinette et le sapin.
BEAUBIEN....................	I à IV	9,629	A l'exception des rangs 3 et 4, les autres valent assez peu de chose. Bois de diverses espèces : merisier, érable, épinette, cèdre et sapin. Ce canton est d'un accès facile et bien arrosé. Traversé par le chemin Arago.
CASGRAIN........	I à VIII et A	21,600	Les cinq derniers rangs, en partie recouverts d'érable, présentent un sol sablonneux et de bonne qualité. Ce canton fournit de bons pouvoirs d'eau. Bois : épinette.
DIONNE.......................	I à VI et A	28,872	Bonnes terres. Dans les fonds et le long des rivières et ruisseaux, le sol est un composé de terre glaise mêlée d'argile très riche. Ces endroits sont très propres pour faire des prairies. Le feu a considérablement amoindri le bois de construction.
FOURNIER....................	IV à IX	21,647	Peu cultivable pour la plus grande partie. Boisé en bois franc, mêlé d'épinette.

AGENCE DE MONTMAGNY.—*Suite.*

CANTONS. — (*Comté de L'Islet.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Garneau..................	I à VIII et A	28,696	Les cinq derniers rangs offrent une surface généralement uni et recouverte de bois franc d'essences différentes. Une certaine étendue propre à la colonisation.
Lafontaine............	I à VIII et A	34,747	On rencontre ici des prairies avantageuses pour la récolte du foin et de nombreuses érablières. Un peu rocheux. Du bois dans la partie ouest.
Lessard	III. IV et A. B	3,727	Le sol est de qualité supérieure, à l'exception des rangs A, B où il devient rocheux. Bois : merisier, érable, hêtre, bouleau et cèdre. Les feux et les chantiers ont détruit le bois de commerce.
Leverrier...............	I à IX	41,904	Quoiqu'accidentée, la surface générale est toute propre à la culture. Très peu de lots sont mauvais. On trouve ici toute espèce de bois de construction à l'exception du pin.
		439,356	

Sous-agence de Montmagny.

Sous-agent : Louis Joseph Turgeon, Saint-Philémon, comté de Bellechasse.

Les voies de communication sont le chemin de fer Intercolonial, de Québec à Saint-Charles, et par voitures jusqu'à Saint-Philémon.

Etendue des terres disponibles et offertes en vente : 104,364 acres.

Prix des terres : trente centins par acre.

CANTONS. (*Comté de Bellechasse*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Armagh (partie).......	III N. E. II à VI N.O	17,500	Terrain généralement rocheux, et composé d'un sol assez propre à la culture. Le bois de commerce consiste en épinettes d'une très belle venue. Il y a aussi beaucoup de merisier et de cèdre.
Bellechasse..........	I. III à VIII	16,942	Canton propice pour de bons établissements agricoles. Accidenté. Les bois dominants sont l'épinette, le sapin, avec le bouleau, le merisier et l'érable. Belles sucreries.
Buckland.............	VI et VII	608	Les 11 premiers rangs sont à peu près complètement établis et il ne reste plus que quelques lots dans les rangs 6 et 7. Ce canton est bien arrosé, bien boisé en bois franc et le sol d'une excellente qualité.
Daaquam..............	I à VII chemin Mailloux	31,478	Ce canton est partout uni et exempt de roches. Des mieux doués pour des établissements agricoles, et offrir une sûre garantie de succès au colon. Bois: épinette, cèdre, sapin, etc.
Mailloux.............	IV à VI rang de la rivière	14,084	Le sol est sablonneux et propice à la culture. Endroits exceptionnels pour des établissements agricoles. On trouve ici de l'érable, merisier, bouleau, épinette, cèdre, et du pin près de la rivière Mailloux.
Roux	I à VII chemin Mailloux	23,752	Quelques montagnes, mais en général le sol est plan ou à pente douce. Terres de bonne qualité. Le bois dominant est l'épinette, avec le sapin, le bouleau, le merisier et l'érable. Lacs assez poissonneux et bons pouvoirs d'eau.
		104,364	

RÉGION DE LA GASPÉSIE.

Il y a six agences dans cette région : quatre pour le comté de Gaspé et deux pour celui de Bonaventure.

L'étendue de terres arpentées et offertes en vente dans cette région est de 950,479 acres, dont 486,268 acres pour le comté de Gaspé proprement dit et 464,211 pour le comté de Bonaventure.

D'une manière générale, le prix de vente des terres dans cette région est de vingt centins l'acre. On fait exception pour le canton de Romieux où le prix de vente est de trente centins l'acre, et pour les îles de la rivière Saint-Jean et pour l'île de la rivière York où le prix par acre est de cinquante centins.

Agence de Bonaventure.

(1*ère Division.*)

Agent : WILLIAM MCGUIRE, New-Carlisle, comté de Bonaventure.

Voies de communication : en été, le bateau à vapeur de Québec à New-Carlisle. En hiver, le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Campbelton ; et de là, diligence jusqu'à New-Carlisle.

Ensuite le chemin de fer de la Baie des Chaleurs conduisant dans toutes les parties de l'agence.

Etendue de terres disponibles dans cette agence : 144,566 acres.

AGENCE DE BONAVENTURE.

(PREMIÈRE DIVISION.)

CANTONS. — *Comté de Bonaventure.*	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
COX	VII à XIV rang du lac de Paspébiac.	24,032	Terrain généralement uni, de terre jaune, non rocheuse et par conséquent très propre à l'agriculture. Les bois dominants sont le merisier et l'érable. Grande quantité de cèdre. On peut obtenir de bons chemins partout à travers le canton. Rivières poissonneuses. Truite et saumon.
HOPE	I à VIII	14,015	D'une manière générale, propre à la culture. Bois de commerce sur l'arrière du canton.
HAMILTON	III à XIII et rangs I ouest, I est et nord, et rang sud de la riv. Bonaventure	41,056	Ce canton s'étend en front le long de la Baie des Chaleurs sur un espace de 16 milles. Son sol rappelle celui du Nord-Ouest, et la colonisation a là un magnifique avenir. Beaux bois de cèdre, sapin, épinette et merisier. La rivière Bonaventure fournit de bons pouvoirs d'eau.
PORT DANIEL..........	I ouest et III et IV est	37,748	Sol d'assez bonne qualité en général. La partie Est du canton vaut moins que la partie ouest. Les essences ligneuses sont l'érable, le merisier, le bouleau, l'épinette et le sapin. Rivière poissonneuse. Truite et saumon.
NEW CARLISLE, village	I. IV et V	128	A peu près établi. Quelques lots seulement à vendre dans les rangs indiqués ailleurs.
		144,566	

Agence de Bonaventure.

(Deuxième division.)

AGENT : W. H. CLAPPERTON, de Maria, comté de Bonaventure.

Les voies de communication sont le chemin de fer Intercolonial de Lévis à Maria, et de là chemins ordinaires conduisant à toutes les parties de l'agence.

Sous-agent : JÉRÉMIE PITRE, de Saint-Alexis de Matapédia, comté de Bonaventure.

Etendue des terres offertes en vente dans cette agence : 319,644 acres.

Prix des terres : vingt centins par acre.

CANTONS. — *Comté de Bonaventure*	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ANGERS	I	2,361	Extrêmement montagneux. On trouve néanmoins de bonnes terres sur la rive de la rivière Escuminac. Le cèdre abonde. Rivières poissonneuses.
CARLETON	II à VII	19,082	Quelques étendues de bonnes terres dans les vallées des grandes rivières. Un peu pierreux ici et là. Les colons peuvent s'établir avec avantage à l'est ainsi que sur les rangs 5, 6 et une partie du 7ième. Le bois se compose en grande partie d'épinette et de sapin.
MANN	I à VI et rang de la Ristigouche, rangs est et ouest de la Riv. du Loup et rangs A.B.	20,288	Une terre de qualité supérieure, et parfaitement égouttée. L'accès à tous les rangs de ce canton est facilité par des chemins de chantiers le long des différents cours d'eau. Le bois dominant est le merisier et l'érable.
NEW RICHMOND	I à VIII	28,171	Un bon canton pour la colonisation. Quantité considérable de cèdre le long des ruisseaux, mais le pin a disparu. Pêche au saumon et à la truite dans les rivières. L'orignal et le caribou abondent dans cette région.

AGENCE DE BONAVENTURE.—*Suite.*

(DEUXIÈME DIVISION.)

CANTONS. — *Comté de Bonaventure*	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
NOUVELLE................	I à X, Bassin Nouvelle, centre, est et nord	33,370	La terre est bonne, exempte de roches et propre à l'agriculture sur d'assez considérables étendues. Le bois est d'une belle venue et généralement mêlé. La rivière Nouvelle traverse ce canton et est assez considérable pour descendre le bois de commerce.
MARIA	II à V et Iles de la riv. Cascapédia.	11,527	Propre à la culture. On trouve également du bon terrain près de la rivière Escoumiac. Principaux bois : bouleau et sapin. Peu d'épinette et de merisier.
ASSEMETQUAGAN.......	I. II, rang du chemin Kempt, rang Assemetquagan.	30,063	De beaux terrains qui deviennent de plus en plus fertiles à mesure que l'on avance vers la rivière Matapédia. Ce canton offre des avantages réels pour le commerce de bois.
MATAPEDIA	I. II. III de la Ristigouche, I à IX de la Matapédia	35,756	Le sol de ce canton est excellent pour la culture du blé, de l'avoine, du foin, etc ; les pommes de terre y viennent en grande quantité et sont de qualité supérieure. La colonisation est déjà avancée en certaines parties. Bois mou et franc en abondance.
MILNIKEK.................	I à V	37,360	Canton traversé par le chemin de fer Intercolonial. Montagneux. Quelques plateaux sont propres à la colonisation, mais, en général, le sol est médiocre. Avantageux pour le bois de commerce.
PATAPEDIA................	I à V rang de la Patapédia	29,809	Il y a une grande étendue de très belles terres, d'un accès facile, à l'est et à l'ouest de la ligne centrale. Ce canton mesure 15 milles de front sur la Ristigouche et 16 milles sur la Patapédia.
RISTIGOUCHE............	I à IV et rangs est, ouest, N.-E. et N.-O. Rangs de la Ristigouche et de la Matapédia	70,357	Terrain de bonne qualité presque partout. Le bouleau, le cèdre et le merisier sont en quantité considérable et de première qualité. Il y a aussi de magnifiques érablières.
		319,644	

Agence de Gaspé.

(Gaspé-Ouest.)

Agent : Louis Roy, Cap Chat, comté de Gaspé.

Cette agence comprend toute la partie du comté de Gaspé incluse entre la limite ouest du dit comté et la ligne de division entre la Seigneurie de la Grande Vallée des Monts et le canton Cloridorme.

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans cette agence est de 96,066 acres.

Le prix des terres varie de vingt à trente centins l'acre. Cependant, sur le chemin maritime, les octrois de terre sont gratuits.

CANTONS. — *(Comté de Gaspé.)*	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Romieux	I. II. VI. VII. VIII	3,662	Bonnes terres, propres à la culture. Bois : bouleau blanc, épinette, cèdre, sapin, etc. Le prix des terres dans ce canton est de trente centins l'acre.
Cap Chat	I à XII rang de la rivière Ste Anne et A. B. C. D. E. F. G.	43,427	Sol de qualité supérieure, fort bien adapté à la culture de tous grains et riche en beau bois mêlé, dont les espèces dominantes sont le bouleau blanc, l'épinette, le cèdre et le merisier. Accidenté dans quelques rangs. Lac très attrayant pour la pêche.
Tourelle	I à XI	12,277	Sol sec dans le premier rang. Les rangs 8, 9, 10 et 11 sont très avantageux pour la culture. Montagneux dans certaines parties. Bois : sapin, épinette et bouleau. Pêche à la truite.
Christie	I. II	10,417	Le sol, en général, est bon, même sur le sommet des montagnes, où l'on trouve des plateaux d'une assez grande étendue et d'un accès assez facile. Outre le sapin, l'épinette et le bouleau, on trouve ici beaucoup de frêne, et sur les flancs des montagnes, des érablières assez étendues.

AGENCE DE GASPÉ.—*Suite.*

(GASPÉ-OUEST.)

CANTONS. — (*Comté de Gaspé.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DUCHESNAY	I à III	14,022	Très montagneux. Les terres les plus dignes d'attention se trouvent dans les alluvions des rivières Marsouin et Claude. Les cours de ces rivières offrent des terrains d'une culture avantageuse. Erablières considérables.
TASCHEREAU	I et A. B.	6,913	Le sol n'est propre à la culture que dans les anses et les vallées ainsi que sur le bord de la mer. Montagneux. Le feu a détruit une grande partie de la forêt. Les bois dominants sont le sapin, le bouleau et l'épinette.
DENOUE	I. II	5,348	Terrain très montagneux ; la partie ouest du 2ième rang contient toutefois des lopins de bonne terre, propre à être cultivée. Il y a du pin en assez grande quantité.
		96,066	

Agence de Gaspé.

(*Gaspé-Centre.*)

Agent : John Carter, Bassin de Gaspé, comté de Gaspé.

On communique avec cette agence par bateau à vapeur de Québec au Bassin de Gaspé ou par le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Campbelton ; et de ce dernier endroit par bateau à vapeur jusqu'à la résidence de l'agent. Chemins ordinaires pour se rendre aux diverses autres parties de l'agence.

Etendue de terres disponibles et offertes en vente : 278,081 acres.

Le prix de vente des terres varie de vingt à cinquante centins l'acre.

CANTONS. — (*Comté de Gaspé.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Blanchet	Blocs 5, 6, 7, 8, 17, 18, 19, 20	29,018	Ce canton est très montagneux et n'offre presque pas de ressources pour la colonisation. C'est avant tout une région minière. On y a découvert du pétrole.
Cap Rosier	I. II. Sud II et III Nord	6,383	Montagneux. Le 1er rang est cependant propre à la culture. Place de pêche.
Chloridorme	I	4,819	Le sol le plus propice à la culture se trouve surtout sur le bord de la mer, et plus particulièrement à la Petite Vallée, à la Pointe à la Frégate, à la Petite Anse, au Petit et au Grand Chloridorme et à la Pointe Sèche. Montagneux. Places de pêche pour la morue.
De Beaujeu	Blocs 1 à 21	66,019	Région minière. On y a trouvé du pétrole. Très montagneux et sans avantages pour l'agriculture.
Douglas	I. II	1,200	Le sol est bon et tout ce territoire est bien arrosé. Peu de bois exploitable. Sur les rivières Anse à Briand et Malbaie, il y a de belles carrières de grès.
Douglastown	I à VII	50	Colonisé en grande partie. Un certain nombre de lots à vendre dans les rangs indiqués dans une autre colonne. L'avoine, le blé, les céréales et plantes de toutes sortes réussissent très bien dans ce canton.

AGENCE DE GASPÉ—*Suite.*

(GASPÉ-CENTRE.)

CANTONS. — (*Comté de Gaspé*).	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Fox	I et II ouest, I et II est	8,722	La terre est de qualité supérieure. Le bas des lots est généralement formé de terrains d'alluvion très riches. Montagneux.
Galt	Blocs 29, 30, 31	21,384	Région minière d'aucune utilité au point de vue agricole. Montagneux. Découverte de pétrole.
Baie de Gaspé-Nord	II à XIII et rangs des chemins ouest et est	7,900	Sol un peu léger, mais de bonne qualité. La culture peut être exercée avec profit du côté de la rivière.
Baie de Gaspé-Sud	II. III et rang central, rang Darmouth	8,569	Bonnes terres pouvant être cultivées avec avantage.
Iles de la rivière Saint-Jean	....	278	Sol d'excellente qualité. Les terres se vendent ici cinquante centins l'acre.
Ile de la rivière York	A. B. C. D. E. G. L. M. N. O.	131	Le prix des terres dans cette île est de cinquante centins l'acre. Le sol est de très bonne qualité.
Ile de la rivière Darmouth	A. B. C. D. E. F. G.	377	Sol d'excellente qualité et très propre pour la création de fermes agricoles. Les terres se vendent cinquante centins l'acre.
Laforce	Blocs 45 à 62	47,390	Région minière. Nature montagneuse et nullement propre à l'agriculture.
Larocque	Blocs 25, 26, 27, 28, 33, 35, 36, 37, 39	46,083	Région minière. Sources de pétrole. Très montagneux.
Sydenham	I. II nord, II sud	17,811	Bons terrains sur la rivière Darmouth et sur le Saint-Laurent. Beau bois dans le 2ième rang. Montagneux à l'intérieur.
York	A et II à IV	11,947	Certaines parties montagneuses, mais le reste propre à faire de bons établissements.
		278,081	

Agence de Gaspé.

(*Gaspé-Est.*)

Agent: Edmond Flynn, Percé, comté de Gaspé.

Dans cette agence se trouve compris tout le territoire entre les cantons de Malbaie et de Fortin d'un côté inclusivement, et celui de Newport aussi inclusivement.

On communique avec cette agence par bateau à vapeur de Québec à Percé ou par le chemin de fer Intercolonial de Québec à Campbelton; et de ce dernier endroit par bateau à vapeur. Pour le reste, chemins ordinaires.

Etendue de terres disponibles dans cette agence, en comprenant les Iles de la Madeleine: 122,761 acres.

CANTONS. — (*Comté de Gaspé.*)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Fortin	II et III	5,600	Ce canton est boisé en sapins, épinettes, bouleaux et merisiers. Coupé par des montagnes offrant peu de chose au point de vue agricole.
Malbaie	II à V nord II à VII sud nord de la Malbaie	22,559	Au nord de la rivière Malbaie, le sol est partout arable. Dans la partie sud, beaucoup de bois franc et bonnes érablières. Cours d'eau très avantageux pour la descente du bois. Canton riche en cèdre. Découverte de mica blanc.
Percé	Est, I. III. V. et B.	20,235	Surface généralement unie et sol des plus fertiles. La partie Est est montagneuse jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur. Bois: épinette, bouleau, cèdre blanc.
Rameau.........	I à III	10,781	Lots de terre précieux quant au bois de construction et de chauffage. Ce canton est montagneux et entrecoupé de rivières et ruisseaux. Il offre peu de ressources pour l'agriculture.

AGENCE DE GASPÉ.—*Suite.*

(GASPÉ-EST.)

CANTONS. — (*Comté de Gaspé.*)	Rangs disponibles	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Newport	I. IV à XIII	43,633	Sol de qualité moyenne dans le 1er rang. Les rangs en arrière sont propres à la culture et à l'exploitation du bois. La partie contigue à la seigneurie de Pabos est elle-même propice aux fins de colonisation.
Seigneurie de Pabos	I. III. IV est, rang de la rivière Pabos, rang St. Hubert, rang de la petite rivière Pabos.	13,128	Bonne terre et lots propres à la colonisation presque partout. Bois : épinette, cèdre, etc.

Iles de la Magdeleine.

Ile Coffin.	Pointe de l'est et Ile de l'est.	6,825	Sol d'excellente qualité.
		122,761	

AUTRES AGENCES DE LA COURONNE.

AGENCES DES BIENS DES JÉSUITES.

Nous évaluons à environ 358,000 arpents l'étendue de terres non encore concédées dans les seigneuries qui faisaient partie autrefois des biens des Jésuites et qui sont devenues la propriété de la province.

Toutes ces terres, dont l'administration relève maintenant du département des terres de la Couronne, ne sont pas cependant arpentées ni divisées en lots de ferme. Les tableaux suivants vont indiquer quels sont les endroits où se trouvent encore des lots disponibles et offerts en vente.

District de Québec.

	Lots disponibles.
Lévis (Quartier Lauzon).........	No. 333 du cadastre à concéder.
Paroisse Saint-Gabriel de Valcartier, (Seigneurie de Saint-Gabriel.)	Nos. du cadastre : 384, 385, 391, 392, 393, ½ de 394, ½ de 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 421, 472, 491, 492, 495, 496, 497, 500, 501, 502, 512, 513, 514, 515, 521 à 538 inclusivement, 541 à 549 inclusivement, 552, 553, 565 à 579, 582 à 610, 614 à 627, 631 à 647, 650 à 681, 684 à 698, 708, 709, 712 à 718, 720 à 848, formant en tout une superficie de 36,004 arpents et 74 perches.

Il ne reste plus de terres disponibles dans les autres parties de l'agence des biens des Jésuites du district de Québec. Ainsi, tous les lots situés dans la Vacherie, dans la Seigneurie Belair (paroisses de l'Ancienne Lorette et de Saint-Augustin),

dans la Seigneurie de Sillery (paroisses de Sainte-Foye et de Sillery), dans la Seigneurie de Notre-Dame des Anges qui comprend aujourd'hui les paroisses de Charlesbourg, de Saint-Roch Nord, de Beauport, de Saint-Dunstan, de Saint-Edmond de Stoneham, les lots dans le Fief Saint-Nicolas, Lévis, ont été presque totalement concédés.

District des Trois-Rivières.

SEIGNEURIE DU CAP DE LA MADELEINE.

	TERRAINS DISPONIBLES. Nombre d'arpents.
CAP DE LA MADELEINE (paroisse.) (Les terrains non encore concédés se trouvent dans le rang des terres du passage et dans le rang des grandes prairies.)	383
SAINT-MAURICE (paroisse.) *(Comte de Champlain.)*	Entièrement concédé.
SAINTE-FLORE (paroisse.) *(Comté de Champlain.)* (Les terrains à concéder se trouvent dans les rangs suivants : Sainte-Catherine, Concession des Piles, rang E, Saint-Olivier, rang D, Saint-Alexandre, Saint-Théophile, Saint-Ubalde, avec 21 arpents dans les îles de la rivière Saint-Maurice.)	23,638
SAINT-JACQUES DES PILES.	Concédé.
MONT-CARMEL. (Les lots à concéder sont presque tous impropres à la culture.)	2,838
LA VISITATION (partie de la paroisse.)	Entièrement concédé.

SAINT-LUC. *(Comté de Champlain.)*	Entièrement concédé.

La partie non encore divisée de la Seigneurie du Cap de la Madeleine embrasse une superficie de 156,000 arpents.

SEIGNEURIE DE BATISCAN.

	ARPENTS.
SAINT-NARCISSE.................. (Les terrains non concédés se trouvent pour la plus forte partie dans le rang de la Côte Saint-Pierre.)	3,128
SAINTE-GENEVIÈVE..............	144
SAINT-STANISLAS...............	904
SAINT-TITE ET SAINT-SÉVÉRIN......... (Les terrains non concédés se trouvent dans les rangs de la rivière Mékina (nord et sud, et rang de la Côte Saint-Pierre.) Terrains incultes en général, sur lesquels il n'y a que du bois de chauffage.	10,922

Il reste dans cette Seigneurie une étendue de terre de 114,909 arpents qui n'a pas encore été divisée.

LA SEIGNEURIE DE LAUZON.

Cette Seigneurie, qui appartenait autrefois à feu Sir John Caldwell, est devenue la propriété de la Couronne le 25 juillet 1847. L'étendue de cette Seigneurie est de deux cent dix-huit mille et huit cent soixante arpents.

Elle comprend tout le comté de Lévis, et une partie du comté de Dorchester, c'est-à-dire les paroisses de Saint-Anselme, de Saint-Isidore, et une partie de la paroisse de Saint-Bernard, avec une bien petite partie dans les comtés de Bellechasse et de Lotbinière.

De toute cette Seigneurie, il ne reste aujourd'hui que 3,428 arpents de terrains disponibles. Ces terrains non encore concédés se trouvent aux endroits suivants :

Paroisses.	Rang.	Arpents en superficie.
Notre-Dame de la Victoire..	Pintendre, ou rang de la Savane............	222
Saint-Henri..........	Saint-George............	509
Saint-Etienne	1er rang...............	710
" "	Sainte-Anne........	416
" "	Abouts Saint-Thomas....	839
" "	Pétrée.................	290
Saint-Bernard............	Rang A.................	51
" "	Rang B.................	391
	Total......	3,428 arpents.

Près des trois quarts de ces terrains non concédés sont incultes et en savane.

Les terrains se concèdent à quatre sols l'arpent en superficie.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Ce qu'on est convenu d'appeler le " Domaine de la Couronne," se compose de treize constituts octroyés par acte de commutation de 1848 à 1856.

Les lots de grève relèvent de la même agence et comprennent tous les lots octroyés depuis Trois-Rivières jusqu'à Gaspé.

Liste des Agents.

PHILIPPE HUOT ...... FÉLIX LARUE	Agents de perception et de commutation (Biens des Jésuites) pour le district de Québec. Résidence : cité de Québec.
ELIE LACERTE	Agent de perception de la Seigneurie du Cap de la Madeleine, d'une partie de la Seigneurie de Batiscan (Biens des Jésuites.) Résidence : Trois-Rivières.
IRVINE JOHNSON	Agent de perception et de commutation (Biens des Jésuites) pour la partie sud-est de la Seigneurie de Batiscan. Résidence : Saint-François-Xavier de Batiscan.
ALEXIS MOQUIN	Agent de perception et de commutation (Biens des Jésuites) pour le district de Montréal. Résidence : Laprairie.
JOSEPH ALLAIRE	Agent du Domaine de la Couronne et de commutation, Censive de Québec, surintendant des lots de grève et en eau profonde. Résidence : Québec.
EVARISTE LEMIEUX ...	Agent pour la Seigneurie de Lauzon. Résidence: Lévis.

LE CADASTRE.

Tableau alphabétique des comtés où le cadastre est en vigueur.

COMTÉS.	ENDROITS OÙ LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
ARGENTEUIL	Dans les cantons Chatham, Grenville et Augmentation, Harrington, Saint-André, Saint-Jérôme (partie ouest ou Mille-Isles,) dans le village de Grenville et la paroisse de Saint-Jérusalem. Le reste est cadastré, mais non complété.
ARTHABASKA	Dans tout le comté.
BAGOT	Tout le comté.
BEAUCE	Dans tout le comté, sauf dans les cantons Ditchfield, Linière, Jersey, Dorset, Marlow, Risborough, Metgermette, Spalding, Woburn, Louise et Adstock.
BEAUHARNOIS	Dans tout le comté.
BELLECHASSE	Tout le comté, excepté le canton Daaquam.
BERTHIER	Tout le comté, moins les cantons Courcelles, Provost, Gauthier, Brassard, de Maisonneuve.
BONAVENTURE	Le cadastre est en vigueur dans les cantons Carleton, Mann, Maria, Nouvelle, Ristigouche, Shoolbred. Non complété dans les autres cantons et paroisses.
BROME	Dans tout le comté.
CHAMBLY	Dans tout le comté.
CHAMPLAIN	Dans tout le comté, sauf dans les cantons nouvellement organisés.

TABLEAU des comtés où le cadastre est en vigueur.

COMTÉS.	ENDROITS OÙ LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
CHARLEVOIX	Tout le comté, excepté les cantons Chauveau et Callières qui ne sont pas cadastrés.
CHATEAUGUAY	Dans tout le comté.
CHICOUTIMI ET SAGUENAY	Le village de Bagotville, la ville de Chicoutimi, le canton Chicoutimi, le village de la Grande Baie, les paroisses Saint-Alphonse, Saint-Alexis, les cantons Jonquières, Saint-Jean et Simard. Dans le Saguenay, plusieurs cantons sont cadastrés mais non completés.
COMPTON	Les cantons Auckland, Chesham, Clifton, Eaton, Emberton, Hereford, Marston, Newport et les villages Mégantic et Waterville. Le reste est cadastré mais non complété.
DEUX-MONTAGNES	Dans tout le comté.
DORCHESTER	Dans tout le comté.
DRUMMOND	Drummondville, le canton de Grantham et Wickam et partie des cantons de Simpson et de Wendover. Le reste du comté est cadastré mais non complété.
GASPÉ	Le cadastre est en vigueur dans les îles de la Madeleine. Le reste du comté est cadastré mais encore incomplet.
HOCHELAGA	Dans tout le comté.
HUNTINGDON	Dans tout le comté.
IBERVILLE	Dans tout le comté.
JACQUES-CARTIER	Dans tout le comté.
JOLIETTE	Dans tout le comté, moins les cantons récemment organisés.

Tableau des comtés où le cadastre est en vigueur.

COMTÉS.	Endroits où le cadastre est en vigueur.
Kamouraska	Tout le comté, moins les cantons Parke, Bungay, Pohenagamook, Chabot, Painchaud, Chapais.
Lac Saint-Jean	Le cadastre est en vigueur dans le village et le canton de Roberval, dans le village Hébertville et dans les cantons Charlevoix, Métabetchouan, Signay, Delisle.
Laprairie	Dans tout le comté.
L'Assomption	Dans tout le comté.
Laval	Dans tout le comté.
Lévis	Dans tout le comté.
L'Islet	Dans tout le comté, moins les cantons Arago et Leverrier.
Lotbinière	Dans tout le comté.
Maskinongé	Dans tout le comté.
Matane	En vigueur dans les paroisses de l'Assomption de McNider, Matane, Sainte-Félicité, Saint-Octave de Métis, (partie), Saint-Ulric, et le canton Cabot. Le reste est cadastré, mais non complété.
Mégantic	Tout le comté, moins les cantons Thetford et Coleraine.
Missisquoi	Tout le comté.
Montcalm	En vigueur dans les paroisses Saint-Alexis, Saint-Esprit, Saint-Jacques, Sainte-Julienne, Saint-Liguori, Sainte-Marie Salomée. Le reste est cadastré en partie, mais non complété.
Montmagny	Tout le comté, sauf les cantons Talon, Rolette et Panet, qui ne sont pas cadastrés.

Tableau des comtés où le cadastre est en vigueur.

Comtés.	Endroits où le cadastre est en vigueur.
Montmorency	Tout le comté, sauf le canton Cauchon.
Montréal-Centre ...... do Est .... do Ouest	Cadastre en vigueur.
Napierville	Tout le comté.
Nicolet	Tout le comté.
Ottawa	Villages Aylmer, Buckingham, Thurso et Pointe à Gatineau, les cantons Buckingham, Eardley, Hull, Lochaber, Aylwin, Masham, Portland, Ripon, Templeton, Wakefield, les paroisses Saint-André Avelin, Sainte-Angélique, N.-D. de Bonsecours, et la ville de Hull. Le reste est en partie cadastré, mais non complété.
Pontiac	Cantons Onslow et Quyon. La plus grande partie des autres cantons est cadastrée, mais non complétée.
Portneuf	Tout le comté, moins les cantons Bois, Tonti, LaSalle, Marmier et partie de Colbert.
Québec-Est .... do Ouest .... do Centre	En vigueur dans les trois divisions électorales.
Québec (comté de)	Tout le comté, moins les cantons Larue, Rhodes, Trudel et Laure.
Richmond	Dans le canton Windsor et le village Windsor Mills. Le reste cadastré, mais non complété.
Richelieu	Tout le comté.

TAB[illegible] des comtés où le cadastre est en vigueur.

COMTÉS.	ENDROITS OÙ LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
RIMOUSKI...............	Dans les paroisses Saint-Anaclet, Sainte-Angèle, Sainte-Cécile du Bic, Saint-Donat, Saint-Fabien, Sainte-Flavie, Saint-Germain de Rimouski, Saint-Joseph de Lepage, Sainte-Luce, Saint-Mathieu, N.-D. du Sacré-Cœur, Saint-Octave, (partie) Saint-Simon, et la ville de Rimouski.
ROUVILLE...............	Tout le comté.
SAINT-HYACINTHE........	Tout le comté.
SAINT-JEAN.............	Tout le comté.
SAINT-MAURICE..........	Tout le comté, moins les cantons récemment organisés.
SHEFFORD...............	Tout le comté.
SHERBROOKE.............	Ville de Sherbrooke, village de Lennoxville. Le reste en cours d'exécution.
SOULANGES..............	Tout le comté.
STANSTEAD..............	Ville de Coaticook et canton Hatley. Le reste est cadastré, mais non complété.
TÉMISCOUATA............	Fraserville, village Cacouna, paroisses Isle Verte, Saint-George de Cacouna, N.-D. du Lac, N.-D. du Portage, N.-D. des Sept Douleurs, Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Eloi, Sainte-Françoise, Saint-Louis du Ha ! Ha ! Saint-Modeste, Sainte-Rose du Dégelé, Trois-Pistoles, les cantons Armand, Bégon, Hocquart, Viger, Whitworth, Denonville, Raudot, Demers, Cabano. Le reste non complété.
TERREBONNE.............	Tout le comté, moins les cantons Wolfe, de Salaberry, Grandison et partie de Doncaster, lesquels sont cadastrés, mais non complétés.
TROIS-RIVIÈRES.........	Dans tout le comté.
VAUDREUIL..............	Tout le comté.
VERCHÈRES..............	Tout le comté.
WOLFE..................	Le canton de Ham. Le reste cadastré et en cours d'exécution.
YAMASKA................	Tout le comté.